

le mag' #4

ÉDITION 2024



**SAINT-DIDIER·
SUR-CHALARONNE**

Bienvenue en Val-de-Saône

Le

m

Le Mag'

Magazine municipal édité par la Mairie
de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Directeur de publication

Renaud DUMAY.

Comité de rédaction

Renaud DUMAY, Benoit PEIGNÉ,
Matthieu ROLLET, Catherine GUTTIEREZ,
Christophe BOUQUIN-JAFFRE, Magalie PEZZOTTA.

Photos

Renaud DUMAY, Benoit PEIGNÉ,
Matthieu ROLLET, Catherine GUTTIEREZ, Christophe
BOUQUIN-JAFFRE, Magalie PEZZOTTA,
Pascal BEREZIAT, Camille LEDENT.

Direction artistique & réalisation

Camille LEDENT
Studio CARTE BLANCHE.

Numéro 4 - Tirage à 1700 exemplaires

Dépôt légal : premier trimestre 2024
Toute reproduction, même partielle,
de ce document est interdite.



32 - Rénovation du patrimoine



100 - Souvenons-nous



78 - Tour de l'Avenir



118 - Dépollution

Sommaire

05	État civil Décès, naissances, mariages & PACS.	71	Économie locale, commerces et marchés Dynamisons notre centre.
07	Vie économique Commerces, services et savoir-faire local.	75	Scolaire, périscolaire, extrascolaire, jeunesse et sports Mobilisons tous nos jeunes.
13	Vie quotidienne Quelques rappels pour une vie de village harmonieuse.	85	Centre Communal d'Action Sociale L'action sociale dans notre commune.
23	Culture et patrimoine Votre commune se développe.	89	Santé et social Aux petits soins pour nos habitants.
35	Cadre de vie et environnement Prenons soin de notre village.	99	Vies associative, festivités et salles communales Animations de la commune.
45	Finances et communication Zoom sur les finances de la commune.	107	Esti'Val de Saône Hors Série spécial
53	Agriculture, urbanisme et travaux Modernisation et aménagements pour un cadre de vie toujours plus agréable.	111	Prévention et sécurité Limitons les risques.
65	Mobilité et tourisme Promotion et gestion de notre jolie commune.		



SAINT-DIDIER.
SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

Décès

2022	LONGEPIERRE Claudette	9 Décembre 2022
	LOSTAL René Claude Albert	14 Décembre 2022
2023	RUFAUX Pierre, Marie, Francis	1 Janvier 2023
	LAMBERTET Arlette	27 Janvier 2023
	CATHERIN Antonin, Marius	26 Février 2023
	BOURDON André, Jean	14 Mars 2023
	GRENERON épouse MATRAY Colette	26 Mars 2023
	BERNARDET Claude, Robert	30 Mars 2023
	JAMIN Jeanne, Louise	16 Avril 2023
	CHARNAY Juliette	29 Avril 2023
	JANNY Patrice	13 Mai 2023
	BERNIGAUD Jacques	6 Juin 2023
	DAUNARD Jean Claude	2 Septembre 2023
	JOURNET Jeannine	22 Septembre 2023
	JAMBON Thomas, Christian, Jean	29 Août 2023
	ESTEVE Gérard, Claude	20 Octobre 2023
	BELAIDOUNI Fatna	24 Octobre 2023
	MÉRIMÉE Andrée, Marie, Lucienne	16 Octobre 2023
	DESPLANCHE Marie Louise	30 Octobre 2023
	VERCHERAT Antoinette	14 Novembre 2023
	SPIESER Eliane	2 Décembre 2023
	LOMBARD Louis	24 Décembre 2023
	BRIEL André Paul	25 Décembre 2023
2024	MEILLIER Roger, Daniel	20 Janvier 2024
	CHARLET Alain	1 Février 2024
	NAZARETH Daniel, Joseph	12 Février 2024
	PARENT François, Félix, Xavier	14 Février 2024
	SERCY Roger	19 Février 2024
	CHICHOUX Josette, Marie	23 Février 2024
	BAGHINO Michel	20 Mars 2024

Mariages

2023	BERTHIER Gilles & Célia Fernanda	1 Avril 2023
	DUPONT Alexis & MOUTON Mélanie	27 Mai 2023
	PAQUET Ingrid & DUCRETET Pascal	8 Juillet 2023
	JEREZ Camille & GRENOUILLE Mathieu	2 Septembre 2023
	DE CASTRO COELHO Henrique & VINCENT Michelle Yvette	23 Septembre 2023

Pactes civils de solidarité (pacs)

2023	CARNEIRO Magali & ROBESSON Jérémy	20 Mars 2023
	COMBES Elsa & David POULY	10 Juin 2023
	BLANCHET Céline & PRONOST Ghyslain	21 Juin 2023
	MÉNARD Emilie & MARTELIN Kevin	3 Juillet 2023
	ODIN Philippe & MICHEL Stéphanie	8 Août 2023
	BRAUER Morgane & MANGANIELLO Enzo	19 Septembre 2023
	DURIEU Julie & POULNOT Marc	1 Décembre 2023
2024	JACQUEMOT Aurélie & RASTOLL Jean-Baptiste	23 Février 2024

Baptêmes républicains

2023 FOURNIER Capucine
PIERROT Marceau & Simon
GINDRE Théodore

6 Mai 2023

11 Juin 2023

Naissances

2022 CHEVALIER Emma
LU COLIN Eden, Noa
SANDRON Léna & Théo

2023 DUBOST Arthur
FLORES Romane, Laurine, Sandrine
RASTOLL Livio
BLAIN DE BARROS Samuel, Isaiah, Raphaël, Marius
FERRARI ANWEILER Paloma, Paola, Sylvie, Yolande
VIDALAT Marie
FERNANDES Rafaël, Louis
BELAHFID GOIFFON Nora
BELLENGUEZ Mahé
CAMPY Emma
GINDRE Théodore, Marie
LASSARAT Augustin
SEIGNERET Soan, Jean-Jacques, Sébastien
BRIDAY Emmy
PONCET Émy
GENEVOIX Noé Thomas
AGUILAR Séléna
LAROCHÉ Aimy
LAJOURMARD DE BELLABRE Victoire, Hosanne, Marie
MARTELIN Albane, Alizée
FROMENT Jules, Christophe
FROMENT Hugo, Marcel
MARTELIN Albane
VISCANTI MICHELOT Hugo
CERDA Tessa
ARBANT Léone
BOGLIONI Asael, Laiway, Bridgette
ROLLET Maho
WINTERSTEIN Kecy
FOURNIER Marceau

2024 NAMUR Manuelle, Khadija
MONFRAY Sacha
LACONDEMINE Liya
PERRAUD Léo

15 Décembre 2022

27 Décembre 2022

31 Décembre 2022

17 Janvier 2023

19 Janvier 2023

30 Janvier 2023

20 Février 2023

19 Février 2023

6 Mars 2023

2 Mars 2023

5 Avril 2023

19 Avril 2023

20 Avril 2023

22 Avril 2023

2 Mai 2023

31 Mai 2023

12 Juin 2023

6 Juin 2023

8 Juillet 2023

3 Août 2023

23 Août 2023

31 Août 2023

28 Septembre 2023

26 Septembre 2023

26 Septembre 2023

28 Septembre 2023

6 Octobre 2023

11 Octobre 2023

20 Octobre 2023

1 Novembre 2023

11 Novembre 2023

14 Novembre 2023

22 Décembre 2023

16 Janvier 2024

17 Février 2024

29 Février 2024

16 Mars 2024



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vie économique

Dotée de nombreux savoir-faire, l'activité économique de la commune permet aux habitants de Saint-Didier-sur-Chalaronne de bénéficier d'un commerce de proximité diversifié et complémentaire, pour accéder à un maximum de services et ce, dans un périmètre restreint.

Sur notre commune :



BIENVENUE AU CENTRE ÉLÉVATION !

Cet été, le Centre Élévation a ouvert ses portes à Saint-Didier au hameau des Rollets.

Élévation - centre d'éveil et d'inspiration - est un lieu dédié au partage de pratiques holistiques. On y propose des cercles, des méditations, des bains sonores, ateliers, stages, retraites bien-être et formations dans le but d'élever sa conscience et ses vibrations. Il s'agit d'un espace de cocon dans la nature, propice à la connexion au subtil, pour plus de clarté et de sérénité. Notre yourte au milieu des arbres vous accueille, été comme hiver; pour des stages transformateurs et peut être privatisée pour vos événements ou célébrations.

Qui sommes-nous? Désidériens depuis moins d'un an (et très heureux d'être ici), nous sommes sono thérapeutes, énergéticiens et formateurs. C'est en Nouvelle-Zélande où nous avons vécu 14 ans, et au cours de nombreux voyages, que nous nous sommes ouverts à la spiritualité.



Claire Jeanne: originaire de Bordeaux, elle a grandi et étudié à Paris pour ensuite partir en voilier pendant 10 ans. A l'issue d'un demi-tour du monde, pendant lequel sont nés deux enfants, elle est devenue prof de lycée (en Polynésie, puis en Nouvelle-Zélande), puis psychologue scolaire. Elle aime maintenant transmettre ses passions au cours d'ateliers et formations, et aider les personnes à se libérer de leurs blocages émotionnels et à connecter à leur intuition.

Will: Hollandais d'origine, Will a vécu dans le Sud-Ouest de la France pendant une dizaine d'années, puis a voyagé en Egypte, en Amérique du Sud et en Nouvelle Zélande où il était sculpteur et fondeur d'art. Musicien depuis toujours, il aime transmettre le Reiki et créer des paysages sonores grâce à une pléiade d'instruments et sa voix pour inviter à la détente et à la relaxation.

Nos prestations :

- Voyages sonores (tous les jeudis soirs) : Il s'agit d'un bain sonore créé grâce à nos instruments du monde et à des chants spontanés. C'est une relaxation profonde, une forme de méditation par le son qui ne nécessite aucun effort; une expérience de détente profonde dans le but de se réharmoniser et de retrouver la paix intérieure.
- Team building : vous recherchez un endroit insolite pour renforcer les liens de votre équipe? En pleine nature et construite par Will, notre yourte est un lieu propice à la connexion et au lâcher prise. Nous écoutons vos besoins et nous vous proposons des ateliers pleine-conscience, relaxation sonore ou voyages au tambour sur-mesure pour une expérience fédératrice mémorable.
- Accompagnements : nous proposons des accompagnements au moyen d'outils variés (psycho-énergétique, sono-thérapie, chamanisme, pleine-conscience) pour aider à se libérer; à retrouver sérénité et authenticité, à ouvrir son cœur et à se connecter à ses intuitions. Les sessions se font aussi en anglais ou en néerlandais.
- Formations : nous proposons différentes formations holistiques tout au cours de l'année. Le programme est disponible sur notre site.



Elévation NZ



elevation.nz & centre.elevation

>> www.elevation.nz



ELEVATION
Raise Your Vibration



NOUVEL ARTISAN ÉLECTRICIEN À SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'électricité, nous avons ouvert notre société depuis juin 2023.

Nous mettons en avant certaines valeurs pour satisfaire au mieux nos différents clients : la proximité, le travail de qualité, le sérieux, la réactivité et la prise en charge rapide des devis.

Nous nous engageons à respecter les différentes normes électrique pour le neuf comme pour l'ancien.

Plusieurs prestations vous sont proposées :

- Electricité générale
- Installations
- Dépannage
- Rénovation
- Climatisation, etc.

M^r De Andrade Nicolas gérant
M^{lle} Sloboda Cindy

 DE3S Electricité
 de3selectricite

>> www.de3selectricite.fr



LE GARAGE RENAULT CHANGE DE MAINS

Marc OBAJDIN et Ligia DA SILVA reprennent depuis la mi-année 2023, l'agence de Renault Saint Didier-sur-Chalaronne sous le nom de "MCA AUTO".

Vous pourrez retrouver tous les services comme : la mécanique, carrosserie, climatisation, véhicules neufs et d'occasion, carte grise, contrôle technique, véhicule de courtoisie, ventes d'accessoires et produits dérivés...

MCA AUTO SAS
321 rue de la libération
01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
Tel : 04.74.65.18.17 - Mail : mca-auto@outlook.com

 MCA AUTO



30 ANS D'EXISTENCE POUR L'ENTREPRISE MS DIFFUSION !

La société MS Diffusion implantée sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne fête son 30^{ème} anniversaire.

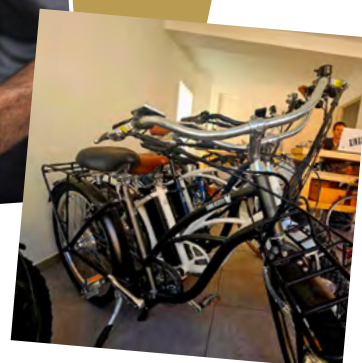
Spécialiste de la vente de revêtements de sols professionnels, lames et dalles PVC clipsables, parquet stratifié, sol PVC en dalle ou rouleau, sol caoutchouc, moquette... Son gérant, Monsieur Descroix JC, enfant du pays, également Pompier volontaire à la caserne de Thoisse, vous accueillera avec plaisir dans son nouveau showroom du lundi au vendredi de 8^{h00} à 12^{h00} et le reste du temps sur RDV. Avec plus de 17 ans d'expérience au compteur, il pourra vous conseiller dans tous vos projets de réfection de sols. Vente aux particuliers et aux professionnels.

MS Diffusion - 91, rue de Crénans
01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
Tel : 04 74 04 01 50 - Port : 06 87 33 55 40 - Mail : msdiffusion01@gmail.com

 destockpro discount

 ms.diffusion

Produits et tarifs : www.destockpro-discount.fr



FAST AND BIKE, VOTRE VÉLOCISTE DE PROXIMITÉ.

Suite à l'acquisition et la rénovation du local commercial de l'ex-Mutuelle par la commune, nous sommes fiers d'accueillir depuis le 04 juillet 2023, la nouvelle boutique FAST and BIKE. Thomas BLAIN DE BARROS, trentenaire désidérien, a découvert le vélo à assistance électrique en 2019 en vacances dans le Sud de la France. Fort de cet essai, importer ce nouveau produit en Val de Saône est devenu une évidence. Il assure, plusieurs types de prestations :

- Réparation & entretien de tous types de vélos ;
- Location de vélos électriques, à l'heure, à la 1/2 journée ou à la journée ;
- Vente de vélos électriques de la marque Fitch Bike ;
- Service « récupération à domicile » de votre vélo ;
- Tous types de dépannages dans un rayon de 15 km (domicile, voie bleue...)

Bienvenue à Thomas et bonne route sur les chemins du Val de Saône !

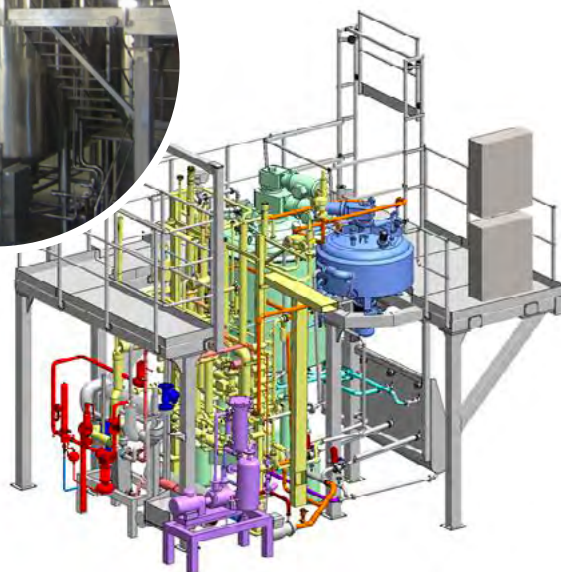
Fast and Bike : 64 Rue du Centre, 01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
07 80 05 55 72 - 24h/24 & 7j/7 - contact@fastandbike.fr

 FAST and BIKE

>> fastandbike.fr



L'ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE/ COSMÉTIQUE DU GROUPE SERAP DÉSORMAIS INTÉGRÉE AUX ACTIVITÉS DE ROBERT BAS



Deux ans après l'intégration de la société Robert BAS au sein du Groupe SERAP, les deux entités accentuent la mise en œuvre de leurs complémentarités.

Depuis 1991, les équipes de Robert BAS ont développé une maîtrise de la conception, la fabrication et l'installation de process inox. Constituées autour de chaque domaine de compétence, elles intervenaient jusqu'à présent principalement dans le secteur agroalimentaire, mais également auprès de quelques clients des secteurs pharmaceutique et cosmétique.

Le groupe SERAP, basé en Mayenne, qui a célébré ses 60 ans en cette année 2023, est spécialisé dans la chaudronnerie inox alimentaire. Suite à la diversification

des activités en 2017, aux côtés de ses activités historiques, il réalise des solutions sur mesure de process pharmaceutique et cosmétique, grâce à une équipe dédiée installée également au nord de Lyon.

Il a donc été naturel d'intégrer cette équipe et de l'installer dans les locaux de Robert BAS à Saint-Didier-sur-Chalaronne, dès cette fin d'année 2023.

Cette intégration permettra de poursuivre le renforcement de l'offre produits de Robert BAS et de ses

champs d'action, de la conception à la fabrication des équipements sur mesure, et des prestations adaptées aux besoins des clients.

Robert BAS développe ainsi le spectre de son champ d'activité et appliquera à ses nouveaux clients ses compétences transversales en constante évolution, ses méthodes innovantes, sa réactivité, son attention à la relation client.

Début 2024, les équipes regroupées sur le site de Saint-Didier-sur-Chalaronne, compteront 50 collaborateurs.





AIDES AUX ENTREPRISES

Aide en faveur du commerce & de l'artisanat de proximité.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a mis en place une aide financière au développement des Très Petites Entreprises (TPE) du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Cette aide est destinée aux entreprises avec point de vente de moins de 50 salariés (hors galeries, zones commerciales, zones artisanales et industrielles de périphérie), en phase

de création, de transmission ou de développement. Elle peut varier de 1 500 € à 7 500 €, dans la limite de 15 % des dépenses éligibles.

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un financement complémentaire dans la limite de 20% des dépenses éligibles. Pour plus d'infos sur l'aide

régionale au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente :

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet, contactez le service Développement Economique de la Communauté de Communes Val de Saône Centre :

Tél. 04.74.06.40.53

Mail : economie@ccvsc01.org



AIDE CRÉATEURS & REPRENEURS D'ENTREPRISES

La Communauté de Communes Val de Saône Centre s'est engagée depuis 2008 dans une politique d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises, en adhérant à la plateforme d'initiative locale Initiative Dombes Val de Saône (IDVS).

Créée par les élus du territoire, elle aide les créateurs et repreneurs d'entreprises en leur proposant un soutien technique et financier (octroi de prêts d'honneur

sans intérêt ni garantie personnelle aux porteurs de projets, en soutien à leurs fonds propres).

Retrouvez toutes les modalités de cet accompagnement :

IDVS – 627 Route de Jassans
01600 TREVOUX

Tél. 04.74.08.39.81

Mail : idvs@initiative-dombesvaldesaone.fr

>> www.initiative-vsdi.fr

Des permanences d'Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) ont lieu régulièrement dans les locaux de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, au Parc Visiosport à Montceaux.

Pour prendre RDV :

Tél. 06.36.14.89.32

Mail : idvs@initiative-dombesvaldesaone.fr



PARLEZ DE VOUS !

**Entrepreneurs, chefs d'entreprise ou indépendants, commerçants, agriculteurs, artisans...
Exerçant sur la commune ?**

Manifestez-vous pour figurer dans : LE PROCHAIN MAG', L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS de Saint-Didier disponible sur le site internet (saintdidiersurchalaronne.fr/annuaire) & L'APPLICATION MOBILE de la mairie.

**Contactez le standard de la mairie par téléphone au 04 74 69 73 37
ou par mail à : mairie@st-didier-chalaronne.org**

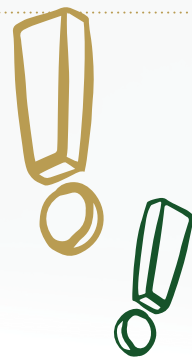


Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vie quotidienne

Le bien vivre ensemble, c'est avant tout se respecter mutuellement, se supporter, s'entraider; se comprendre. Pour tout cela, il faut aussi bien connaître les quelques règles en vigueur sur votre commune : un savoir vivre essentiel pour une vie de village harmonieuse.

Quelques pépites dans la boîte à idées



Nous vous faisons partager quelques-unes de nos plus belles pépites récoltées dans la boîte à idées, installée Place de la Fontaine.

Cette installation permet à chaque habitant de s'exprimer librement et de faire des propositions et des remarques, dans l'intérêt collectif !

Pour certaines d'entre elles, leur réalisation est effectuée et/ou en cours d'étude.

• « Un bol pour le skate-park »: Réalisé

dans le cadre de l'aménagement du skate-park par la Communauté de Communes Val de Saône Centre

- « Réparation de l'escalier en terre sur le chemin RAVENEL » : Projet réalisé
- « Donnez-nous un parking pratique et écologique » : Réalisé dans le cadre de la requalification paysagère de la Place du 19 mars 1962 - Cessez-le-feu en Algérie
- « Goudronner la place et planter

des arbres et des fleurs »: Réalisé en partie dans le cadre de la requalification paysagère de la Place du 19 mars 1962 - Cessez-le-feu en Algérie

• « Idée plan pour l'aménagement d'un parking » : Réalisé en partie dans le cadre de la requalification paysagère de la Place du 19 mars 1962 - Cessez-le-feu en Algérie

• « Espaces détente au parc du Moulin Neuf » : en cours d'étude

Un grand merci pour votre contribution !



Comment signaler un équipement réseau endommagé sur la voie publique ?



Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés, déterrés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées, équipements techniques hors service...

Qu'il s'agisse d'actes de vandalisme ou d'un problème technique, les équipements du réseau Orange subissent parfois des avaries entraînant coupures et dysfonctionnements chez les usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels, cela concerne leur réseau téléphonique fixe ou internet (fibre, ADSL).

Le saviez-vous ? Vous pouvez nous aider à intervenir plus rapidement à rétablir le service !

Lancé en 2014, le service Dommages Réseaux permet en effet à toute personne de signaler une avarie constatée sur des équipements du réseau Orange.

Pour cela, rendez-vous sur : <https://dommages-reseaux.orange.fr>

De manière simple et rapide, vous pourrez indiquer quel équipement est concerné et détailler la nature du dégât. Vous avez également la possibilité d'ajuster de manière très précise la localisation de l'équipement et même de transmettre des photos.

Si l'avarie vous semble impliquer un danger grave, n'hésitez pas à contacter les services d'urgence, en composant le 112 (appel gratuit).

Les informations seront ensuite transmises aux techniciens d'intervention qui réaliseront la réparation dans les plus brefs délais. Selon les choix que vous aurez faits, vous serez prévenu par SMS ou courriel lorsque la réparation aura été effectuée.

Vous participez ainsi de manière active à l'entretien du réseau Orange et aidez à garantir une bonne qualité de services à tous nos usagers !



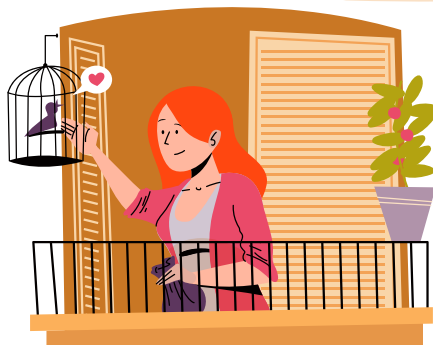
Bruits de voisinage : quelles sont les règles applicables ?



Les bruits de voisinage sont régis par :

- Les articles L2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) définissant la police générale du maire (sécurité, salubrité & tranquillité)
- Le code de la santé publique, et notamment des articles R1336-4 et suivants
- L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 12 septembre 2008 dont l'autorité juridiquement compétente est l'autorité municipale sur le territoire de sa commune

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et des abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30.
- Les samedis de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- Les dimanches de 10 H 00 à 12 H 00.

Quand les animaux sèment le trouble entre voisins :

Nos amis les bêtes peuvent être à

l'origine de nuisances multiples : aboiements intempestifs, odeurs nauséabondes, etc. Ils constituent même le terrain d'élection des troubles de voisinage, que le juge peut sanctionner.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 12 septembre 2008, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du Préfet de l'Ain : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation ».



Savez-vous tailler vos haies ?

Découvrez les règles pour celles qui donnent sur l'espace public...



Il est rappelé aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Ainsi, les riverains doivent **OBLIGATOIREMENT** :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public.**
- **Les branches et racines des**

arbres qui avancent sur l'emprise publique doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR, restée sans effet.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Tout savoir sur...

...l'entretien des fossés et bords des routes départementales.

Le Département de l'Ain s'est engagé dans une politique de développement durable qui consiste, pour l'entretien des dépendances, à réaliser un fauchage raisonné, préservant notamment le milieu naturel et la biodiversité.

Le principe en est la **limitation**

du fauchage aux seules parties nécessaires à la sécurité des usagers, à savoir :

- La réalisation d'une seule passe dite de sécurité d'une largeur d'outils (1,20 m en général) en bordure de la route en section courante, répétée plusieurs fois en fonction de la croissance de la

végétation (2 à 3) d'avril à juillet ;

- Un fauchage général mécanique des emprises (fossés et talus compris) à partir de fin août qui, compte tenu de la longueur du réseau routier à entretenir et des conditions météorologiques, peut se prolonger jusqu'au mois de décembre.



Cadastre solaire :

Testez gratuitement le potentiel photovoltaïque de votre toiture...

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC) œuvre pour la transition énergétique de son territoire, l'objectif étant de réduire les consommations et d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables.

Pour cela, la CCVSC met à la disposition des habitants et professionnels du territoire un cadastre solaire.

Un cadastre solaire est une carte interactive permettant de visualiser en un clic le potentiel solaire (thermique ou photovoltaïque) des toitures de tous les bâtiments (habitation ou établissement professionnel) du territoire.

- Visualisez rapidement, sans inscription, le potentiel solaire d'un toit (taux d'ensoleillement, production estimée) en indiquant simplement votre adresse.
- Réalisez des simulations financières, de manière anonyme et sans risque

de démarchage commercial, pour connaître :

- L'estimation de l'investissement en fonction de la surface de panneaux solaires
- La rentabilité d'un projet de production d'eau chaude ou d'électricité (autoconsommation ou vente) selon le nombre de personnes et d'équipements du foyer
- Les possibilités de raccordement

>> <https://val-de-saone-centre.cadastre-solaire.fr/>

Allo la Région vous transporte, un service au plus près des voyageurs



Réserver un transport à la demande

M'informer sur mon itinéraire



04 8000 7000

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a inauguré cet été 2023 une plateforme d'appel gratuite,

destinée aux usagers qui souhaitent utiliser les moyens de transport collectif pour leurs déplacements.

Cette nouvelle offre de service complète l'application Oïra et permet notamment, de réserver des services de TAD dans les zones identifiées mais également de se renseigner sur les trajets sur l'ensemble du territoire régional et ce, quel que soit le mode de transport utilisé.

Allo la Région vous transporte, c'est un numéro unique, joignable du lundi au samedi de 8h à 19h, idéal pour connaître les itinéraires, se renseigner sur les tarifs, réserver un transport à la demande...

En plus, le numéro est plutôt facile à retenir !

Tél. 04 8000 7000

De 8h à 19h, du lundi au samedi.



VigiEau

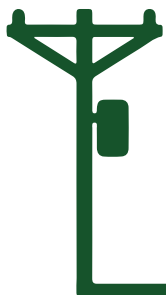
Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

L'outil pour s'informer sur les restrictions d'eau



En fonction des ressources en eau disponibles dans chaque territoire en période de sécheresse, les préfets déclenchent des restrictions d'eau graduelles et temporaires, pour garantir le partage et le bon usage de l'eau.

Le nouvel outil VigiEau permet désormais à chaque citoyen, agriculteur, maire ou encore aux chefs d'entreprise de connaître les gestes adaptés pour économiser l'eau et plus particulièrement l'ensemble des restrictions d'eau en cours dans chaque commune. >> <https://vigieau.gouv.fr/>



Plus d'électricité ?

Restez informé!



En cas de coupure de courant générale, vous pouvez alors contacter votre fournisseur d'électricité en retrouvant le numéro de téléphone sur votre facture d'énergie. Vous pouvez également contacter Enedis qui vous accompagnera dans votre démarche en composant le **09 726 750 01**.

Aussi, vous pouvez rapidement identifier l'origine de la coupure à l'aide de l'outil d'autodiagnostic en ligne disponible via le lien ci-contre : <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

Pour chacune des coupures observées sur le territoire communal, les services de la municipalité tente systématiquement de vous tenir informé via ses outils de communication : la page Facebook, le site internet & les applications mobile.

2023 : Les actes de vandalisme...

Un coût de plus de 10 000 € pour la collectivité!

Tags, biens publics détruits, carreaux cassés, etc. les dégradations ne s'arrêtent jamais. Il s'en commet une toutes les 2 minutes en France....

Malheureusement, à Saint-Didier, nous n'y avons encore pas échappé cette année! Plusieurs actes de dégradations sont à déplorer, parmi lesquels :

- La dégradation d'un potelet :

250 €

- Des panneaux de signalétique piétonne brisés :

5 000 €

- Des arbres récemment plantés :

500 €

- Un mat d'éclairage public :

1 500 €

- Un support de barrière levante automatique :

250 €

- Une baie vitrée cassée :

800 €

- Des dépôts de déchets inertes au cimetière :

0 €

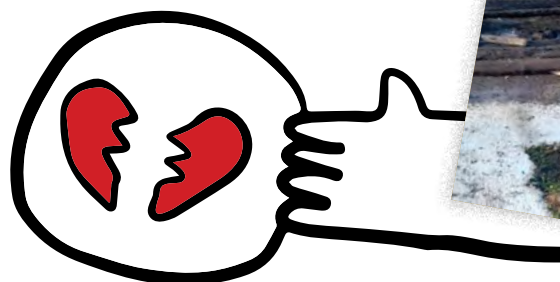
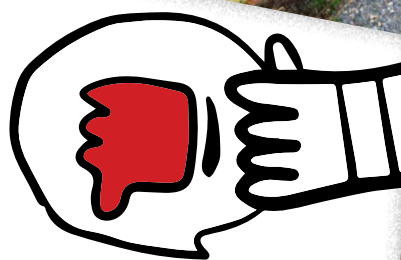
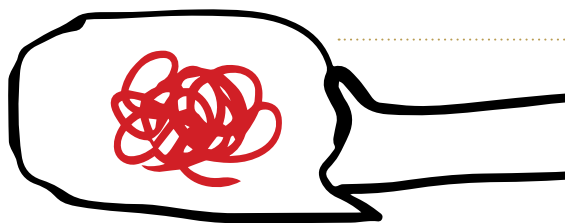
- Des panneaux de signalisation dégradés :

300 €

- Une table de pique-nique brûlée :

1 500 €

En 2023, ces dégradations en tout genre ont coûté environ 10 100 € à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne et font l'objet de dépôts de plaintes systématiques à l'exemption des cas où les auteurs acceptent un recouvrement amiable de créances.





Zéphyr

Le vent a soufflé très fort le 24 août dernier...

La commune a connu un épisode orageux destructeur le jeudi 24 août 2024 avec plusieurs dégâts tels que :

- De nombreux arbres ont été arrachés, déracinés, cassés ;
- Plusieurs dégâts matériels : toitures dégradées, poteaux cassés, véhicules dégradés ;
- Plusieurs chemins, routes et voies communales et départementales coupées ;
- Plusieurs câbles téléphoniques coupés et arrachés ;
- Plusieurs foyers sans électricité.

Sans délais, une demande de classement de cet épisode en catastrophe naturelle a été réalisée conjointement avec la Ville de Thoissey auprès des services de la Préfecture de l'Ain qui ont rappelé que **l'indemnisation des sinistrés victimes des effets du vent ou de la grêle est réalisée par les assureurs sur le fondement de la garantie tempête et non de la garantie catastrophe naturelle.**

NOTA: Tous les contrats d'assurance dommage aux biens, notamment l'assurance multirisques habitation, couvrent obligatoirement les effets des vents violents en application de l'article L.122-7 du code des assurances.

Cette garantie prend également en charge les dommages causés par les infiltrations créées par les effets des tempêtes.

Ces dommages sont indemnisés par les assureurs, sans qu'une reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle ne soit nécessaire.

Vos papiers s'il vous plaît !

La mairie engagée dans le contrat "Urgence titre"

Face à la hausse des demandes des titres d'identité depuis l'automne 2021 et compte-tenu des délais très allongés de prise de rendez-vous, le gouvernement a souhaité mettre en place à la mi-année 2023, un nouveau plan d'urgence titre pour augmenter rapidement le nombre de RDV proposés à nos concitoyens.

LE PLAN D'URGENCE A SAINT-DIDIER C'EST :

- + 63H00 D'OUVERTURE DE LA MAIRIE EN 2 MOIS**
- + DE 165 PIÈCES D'IDENTITÉS SUPPL. DÉLIVRÉES**
- UNE DOTATION GLOBALE DE 19,5 K€ POUR L'ANNÉE 2023**



Ce plan prévoyait la création d'un contrat "urgence titre" qui permettait aux communes signataires de recevoir une dotation exceptionnelle d'un montant de 4000 euros (en sus des forfaits habituels), si elles s'engagent à augmenter de 20 % le nombre de recueils effectués en mai et juin 2023 par rapport à la période du 1er janvier au 28 février 2023.

Pour Saint-Didier-sur-Chalaronne et après concertation avec les 3 agents du service à la population, cet objectif a été atteint via l'ouverture de permanences nocturnes les lundis, mardis et mercredis de 17h30 à 20h30.

A titre d'information, pour l'année 2023, la dotation de l'État versée pour ce dispositif de recueil de titres d'identité sécurisés s'élève à près de 20000 €!

CHIFFRES CLÉS !

Nombres de passeports et cartes d'identité délivrés en 2023 : 2435

Nombres de RDV honorés en 2023 : 2093

Saint-Didier-sur-Chalaronne

Culture et patrimoine

L'action culturelle constitue un élément essentiel du développement local et contribue fortement à l'attractivité des territoires, et à la cohésion sociale. Votre commune s'engage aussi fortement dans la mise en valeur et la conservation du patrimoine.



Dirigée d'une main de maître par M. Pascal BEREZIAT, Directeur, elle est **un lieu d'enseignement** mais aussi **un lieu de rencontres entre musiciens et mélomanes, professionnels et amateurs**, rencontres entre différentes esthétiques musicales!

Elle propose un **programme pédagogique adapté à tous les niveaux** avec une équipe pédagogique de **10 professeurs diplômés et expérimentés**.

Ecole de Musique : ***Les inscriptions s'envolent !***

45 % d'élèves en plus en 3 ans

Au total, 27 disciplines sont dispensées :

- 11 classes instrumentales : accordéon, batterie, clarinette, cornet, guitare, piano, saxophone, trompette, tuba, violon, violoncelle
- 1 classe de chant, 4 classes de formation musicale
- 1 classe d'initiation musicale
- 6 classes de formation musicale
- 1 classe Petite Enfance dès l'âge de 2 ans
- 4 classes d'ensembles instrumentaux et chantés : orchestre 1er cycle, atelier de musique actuelle, guitares et chant et ensemble Tziganskaïa pour les jeunes musiciens
- 2 groupes de Percussions de Rue
- 1 Chorale de femmes (*Nouveau depuis septembre 2023!*)



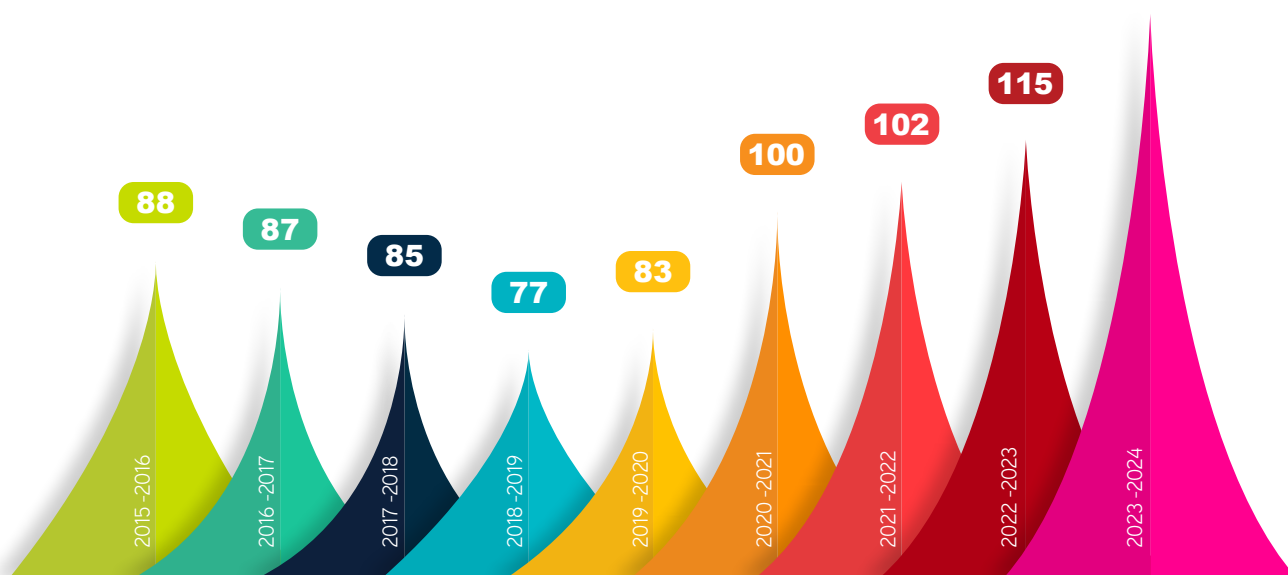
Les élèves de l'école de musique se produisent en public et participent à de nombreuses manifestations publiques :

- Marché de Noël organisé par la Dynamique Désidérienne en décembre
- A la vie culturelle de la commune lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre
- Aux manifestations organisées par la commune (Programmations du Centre Culturel en relation avec la Médiathèque, Esti'Val de Saône, Pique-nique concert, etc.)
- Aux diverses manifestations : Fête de la musique, Diffusion culturelle du CD01, etc.
- Aux auditions publiques finalisant les projets pédagogiques ;
- Aux instants musicaux en partenariat avec la Batterie-Fanfare « La Lyre »

La municipalité se réjouit de l'évolution record du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique ces 4 dernières années. Ceci grâce à une communication modernisée, toujours plus soutenue et une volonté constante des élus : proposer de nouvelles activités culturelles.

Nombre d'inscriptions à l'École de Musique Municipale :

145





Depuis le 1^{er} septembre 2023

L'adhésion à votre Médiathèque-Ludothèque est gratuite pour tous !

Pourquoi avoir
choisi la gratuité
totale pour
l'accès d'un
service public ?

Une médiathèque est le premier lieu d'accès à la culture et parfois le seul équipement culturel de proximité sur un territoire.

Selon le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques :

« Les services [qu'une bibliothèque] assure sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale ». Cela fait des bibliothèques et médiathèques, des lieux parmi les plus démocratiques et inclusifs qui soient.

Instaurer la gratuité de l'inscription en bibliothèque, c'est offrir un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information tout en supprimant cet éventuel frein à l'inscription. En d'autres termes, la gratuité valorise le rôle social, culturel et éducatif des bibliothèques. Bien sûr, plusieurs problèmes pourraient être soulevés par la gratuité de la Médiathèque-Ludothèque de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Si la Médiathèque-Ludothèque est gratuite pour tous, alors les usagers ne prendront plus soin de ce qu'ils empruntent, car le gratuit n'a pas de valeur.

De prime abord, nous pourrions craindre une plus grande dégradation des collections mais aujourd'hui, 69% des 8100 bibliothèques municipales françaises sont gratuites. Aucun de leur retour d'expérience n'a démontré moins de soin des livres, ou même des locaux, par les usagers.

Mais la tarification rapporte des ressources non négligeables.

Ces ressources sont faibles par rapport au coût d'une bibliothèque en documents, matériels, maintenance des locaux, systèmes informatiques et personnels.

Par exemple, à Saint-Didier-sur-Chalaronne, les adhésions (8€ et 10€) rapportaient moins de 3% du coût total de la Médiathèque-Ludothèque : leur valeur était symbolique. La municipalité a préféré que son geste symbolique soit la gratuité, pour renforcer la place de la Médiathèque-Ludothèque comme lieu d'échanges et de partage.

Une bibliothèque gratuite est de la concurrence déloyale.

Dans la réalité des observations, prêts et achats se stimulent l'un l'autre. Toutes les études ont démontré qu'une personne utilisant beaucoup sa bibliothèque achetait aussi énormément d'objets culturels. Surtout que l'offre en bibliothèque est soumise à des choix, elle n'est pas infinie. De plus, les bibliothèques se fournissent le plus souvent en local, elles participent également à la circulation des biens. D'autant plus qu'une bibliothèque gratuite compte plus d'abonnés,

elle acquière donc davantage de documents, (et ce, pour les mêmes coûts fixes).

Les autres bibliothèques des environs sont payantes.

En réalité, le Département de l'Ain a œuvré depuis longtemps pour la gratuité. Ainsi la plupart de nos communes voisines n'ont plus de cotisations. En sachant que le Ministère de la Culture, en faisant voter une loi des bibliothèques en 2021, incite de plus en plus à la gratuité des établissements de lecture publique. Bientôt, l'exception sera de monnayer les emprunts de sa bibliothèque.

Les habitants de Saint-Didier-sur-Chalaronne paient pour les résidents des autres communes.

Nous appartenons tous au même territoire Aindinois où chacun comprend que c'est l'ensemble du département, notamment par le biais des impôts, qui assume le coût des établissements publics. Dans les faits, les recettes d'une commune ne sont pas réservées qu'à son seul usage, elles appartiennent à un cycle qui anime l'ensemble des acteurs du territoire : communauté de communes, départements, préfetures ou régions. Notre Médiathèque-Ludothèque est prête à asseoir sa place de plus grand établissement culturel de son secteur.

Nous pourrions aussi nous dire que la création d'une bibliothèque est déjà en soi une grande démarche. Pourquoi la gratuité ? Parce qu'elle opère d'autres transformations...

C'est plus de public !

Les communes de toutes tailles qui sont passées à la gratuité ont vu augmenter leur fréquentation et le nombre d'inscriptions à la bibliothèque, qu'elles ont maintenues par la suite.

C'est moins discriminant !

Le paiement d'un droit d'inscription, même minime, reste un obstacle symbolique pour certains. Quant aux personnes dites « économiquement faibles », leur demander de justifier leur situation économique conduit à les stigmatiser et rentrer donc en conflit avec la volonté de créer des services de lecture ouverts à tous sans distinction.

C'est plus lisible !

Cela représente une amélioration importante en termes d'image pour la collectivité. La gratuité, c'est une communication plus simple vis à vis du public avec une inscription qui devient facile et spontanée.

La gratuité rend plus efficace le service public.

En sachant que Saint-Didier-sur-Chalaronne dépend de la trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne, traiter la recette des cotisations occupait une partie des missions de trois agents municipaux : votre bibliothécaire, votre comptable municipale, et votre agent de police. En cumulant le temps alloué au comptage, aux transferts de données, à l'édition des papiers officiels et au déplacement physique à la trésorerie, c'est autant de moments que ces agents ne passaient pas auprès des usagers.

Plus de temps pour l'accueil et les animations !

Ce temps libéré a permis à votre bibliothécaire de lancer le Club du Scrap' de la Médiathèque-Ludothèque ! Ce qui lui permet aussi de se concentrer sur les questions des usagers et aux animations lors des heures d'ouverture. Et peut-être même que cela entraînera un élargissement des horaires dans un avenir proche...



Profitez des activités de la Médiathèque proposées tout au long de l'année !

De nombreux événements culturels se sont tenus dans votre médiathèque au cours de l'année 2023 :

- Soirée Switch,
- Soirée Jeux,
- Ateliers créatifs : initiation au scrapbooking, création de masques, guirlandes de fleurs, Art gallery, organiser de bureau, etc.
- Nuits de la lecture : soirées frissonnantes,
- L'instant des histoires pour les enfants à partir de 1 an,
- Expositions : Chemin faisant musical, Mémoires de Bressans,

- Accueil de professionnels,
- Jeux en bois géants : Palets, Billards atypiques, jeux d'équilibre, Crokinole

Rappel pour les dons :

Depuis toujours, la Médiathèque accepte les dons sous certaines conditions rappelées ci-dessous :

Pas de magazines, de dictionnaires / encyclopédies ni des ouvrages ayant moins de 10 ans d'édition. Vous pouvez également donner des jeux, ou des éléments pouvant servir aux ateliers créatifs.

N'hésitez plus à pousser la porte de la Médiathèque ! Le prochain rendez-vous se tiendra lors des Nuits de la Lecture, en janvier.

Ne ratez pas l'événement !

HORAIRES

mardi & mercredi :
15h00 - 18h00

vendredi & samedi :
10h00 - 12h00

CONTACTS

Les locaux de la Médiathèque se situent dans le Centre Culturel,
1 Place de la Culture, 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne.

04 74 04 91 09

mediatheque@st-didier-chalaronne.org

https://bibliostdidier01.fr

Page Facebook :
Centre Culturel de Saint-Didier

DEVENEZ BÉNÉVOLE !



L'équipe de la Médiathèque

Vous avez envie de consacrer un peu de temps à un service local ?
Vous aimez les facettes de la culture ? Vous aimez le partage et le contact ? Vous aimez (beaucoup) le rangement ? La médiathèque augmente ses services et son équipe de bénévoles.

Journées Européennes du Patrimoine : La Grande Dictée !



A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le service culturel de la commune a organisé le vendredi 15 septembre 2023 "La 1ère Grande Dictée" !

Enfants, jeunes et adultes, débutants ou experts sont venus participer !

Lue par Mme Françoise Tur-Gouget, professeure de français à l'Ensemble Scolaire St Joseph, les 2 textes sélectionnés ont donné du fil à retordre aux 50 vaillants participants !

Il n'y a pas eu de zéro faute, 8 participants s'en sont le mieux sorti avec 3 erreurs !
Ils ont été départagés au jeu de la mort subite. Bravo aux 3 premiers lauréats :

- 1ère place : Madame Hélène BERTHIER
- 2ème place : Madame Ginette VARRAULT
- 3ème place : Madame Corinne DUMAY

Un grand BRAVO à tous les participants !



Grande dictée 2023





Une première au Théâtre de verdure!



Organisé par le Centre Culturel de la commune en partenariat avec la classe en 4, le 1er pique-nique concert a eu lieu le samedi 27 mai 2023 au sein du théâtre de verdure.

Lors de cet évènement, plusieurs animations étaient proposées :

- Interludes de musiques ;
- Jeux en bois géants ;
- Vente de pizzas cuites au four communal ;
- Remise des diplômes par M. le Maire aux élèves de l'École de Musique suite aux auditions effectuées.

Duo « Double Croche »



Le vendredi 02 décembre 2022, Mesdames Sylvie CIESLAK, professeure à l'école de musique municipale et Chrystelle SABY, du duo Double croche ont offert un concert classique piano et violoncelle entièrement gratuit !

Conforme à ses engagements, l'équipe municipale se donne chaque année, les moyens de proposer à tous les habitants, une offre musicale et culturelle complète, diversifiée et intergénérationnelle !



Le puit du carrefour des feux tricolores a été rénové !



Visible par tous au carrefour des routes départementales n° 933 et 7, le puit communal a fait l'objet d'une réfection de sa façade et de sa porte d'accès.



Cette réalisation s'inscrit dans la rénovation et la protection du petit patrimoine désidérien pour lesquels les élus en ont pris l'engagement il y a plus de 3 ans. Ces travaux ont été réalisés avec rigueur et efficacité par l'entreprise SC Bâtiments de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Coût total des travaux: 1179,60 € TTC

Subvention(s) accordée(s): 30 % de la part du Département de l'Ain

Bornes patrimoniales

A l'initiative de la commission municipale Culture & Patrimoine, 2 bornes patrimoniales supplémentaires ont été installées sur le territoire communal. Et ce n'est pas fini !

Ces actions gardent pour ligne de mire, l'ambition de favoriser le tourisme et l'éveil des connaissances historiques de notre patrimoine et la mise en valeur de ces lieux ;

Découvrez sans attendre, aux pieds des lieux d'intérêt,

- Le collège Saint-Joseph construit il y a près de 200 ans
- La stèle du Jubilé, lieu de mémoire de la Libération de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Un grand MERCI à :

- **Carte Blanche** de Saint-Didier pour la conception des supports de communication.
- **Fermob** de Saint-Didier pour la fabrication des bornes.
- **Signasolution** pour l'impression des supports.
- **L'association de l'OGEC** et la Directrice de l'Ensemble Scolaire Saint-Joseph Mme DE SERRES pour le temps d'inauguration.



Les 3 lavoirs ont été intégralement rénovés : ils sont méconnaissables !

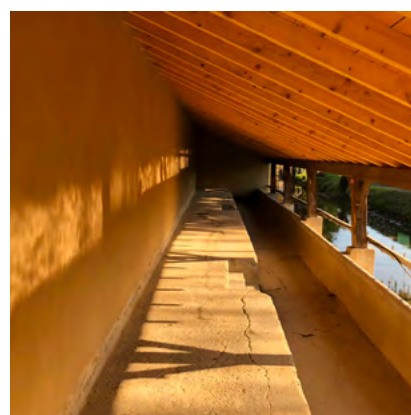
Procéder à la restauration du petit patrimoine rural non protégé de Saint-Didier, nous vous l'avions promis, nous l'avons fait !



Le lavoir des Illards

Construit en 1871 sur le canal artificiel des Échudes, le lavoir des Illards à six bassins, situé à l'entrée du camping municipal, servait au rinçage du linge, au trempage des peaux et des osiers.

152 ans plus tard, le lavoir s'est également vu reprendre l'intégralité de sa toiture en sapin et la réfection de sa façade.



Le lavoir de Romaneins

Construit en 1912 sur le Romaneins, ruisseau secondaire qui traverse Saint-Didier; le lavoir du même nom servait au rinçage du linge, au trempage des peaux et des osiers.

110 ans plus tard, le lavoir s'est offert une belle restauration grâce à la reprise de sa toiture en chêne et à la réfection de sa façade.



Le lavoir de Valenciennes

En état de ruine depuis plusieurs années ... le lavoir de Valenciennes a retrouvé sa toiture 60 ans après !

Les travaux de ravalement de façade et de construction de la toiture ont été intégralement réalisés de manière identique à ceux du bâtiment d'origine.

Véritable lieu de vie et d'échange, ce 3ème lavoir autrefois couvert, situé sur le Pontcharrat, constitue une véritable richesse culturelle et paysagère, qui entretient la mémoire collective et signe notre identité.

Bravo à l'ensemble des entreprises ayant évolué sur ce chantier pour le travail réalisé avec qualité, professionnalisme et respect du passé :

- Entreprise LIGNOTOIT de Grièges (Ain, 01);
- Entreprise LORON de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain, 01);
- Entreprise BLAIN de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Entreprise SC Bâtiment de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Coût total de l'ensemble des travaux: 59 300 € TTC

Subvention(s) accordée(s): 80 % de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ain, de l'Etat (DETR) et de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.





La statue de la Vierge & la corniche ont retrouvé leurs couleurs

Les passants attentifs auront remarqué que la statue de la Vierge surplombant la Place de l'Église ainsi que la corniche et ornements de l'église ont fait l'objet d'une récente rénovation via la technique d'aérogommage.

Les travaux ont été confiés et réalisés avec soin et précision par M. Hervé GUERAZZI, dirigeant de l'entreprise Lavage Décapage Service (LDS) de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (Ain, 01) pour un coût total avoisinant les 2500 € TTC.



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Cadre de vie & environnement

Qu'il s'agisse de développement durable ou d'environnement, la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne est fortement investie pour conserver et toujours améliorer le cadre de vie afin de préserver son patrimoine naturel.

Ensemble, prenons soin de notre commune.

A Saint-Didier, des arbres plantés chaque année !

Conformément aux engagements pris et à la volonté de l'équipe municipale de **poursuivre la végétalisation de la commune** et pour faire suite aux arbres arrachés et dégradés lors de l'épisode orageux du 24 août 2023, près d'une dizaine d'arbres de haut-jet ont été plantés en 2023 sur le territoire désidérien dont les variétés suivantes : Tilleul de Hollande, Paulownia, Cèdre de l'Himalaya, Liquidambar, Saule pleureur, etc.

La sélection desdits sujets a été réalisée entre les élus, les agents du service technique et les Pépinières Daniel SOUPE de Châtillon-sur-Chalaronne.

Les plantations ont été réalisées par cette même entreprise dans plusieurs endroits de la commune :

- Plan d'Eau du Moulin Neuf
- Rue du Carillon au droit de l'HLM du Champ Loup
- Rue de la Libération
- Lotissement du Moulin.

Coût total de l'opération (fournitures + plantations): 5 448,00 € TTC



Opération broyage

Profitez 2 fois par an de l'opération broyage de déchets verts à domicile !

Compte-tenu de l'interdiction de brûlage et afin de proposer une solution simple aux habitants de la commune ayant beaucoup de déchets verts, la commune offre 2 fois par an, en partenariat avec le SMIDOM Veyle Saône, la possibilité aux personnes intéressées de faire broyer leurs déchets verts directement à leurs domiciles !

Le principe est très simple :

- Inscription des personnes intéressées en mairie, par mail ou téléphone
- L'entreprise mandatée intervient directement au domicile pour procéder au broyage des déchets verts
- Le broyat est conservé par l'habitant
- Le règlement se fait directement à l'entreprise en charge du broyage au tarif de 40 €/heure, déductible de 50 % aux impôts
- La commune et le SMIDOM Veyle Saône prennent intégralement en charge le coût du déplacement et les frais techniques.



Les collégiens de Saint-Joseph renouvellent leur action citoyenne!

Un grand MERCI à l'ensemble des élèves et professeurs de l'ensemble scolaire Saint-Joseph, qui chaque année, donnent de leur temps pour une grande opération « Ramassage de déchets » sur le territoire de la commune.

Un grand BRAVO à tous ces jeunes!



Ça roule ?



L'aide municipale de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique séduit toujours !

Dans le cadre de la promotion de l'éco-responsabilité, du développement durable et de la Voie Bleue aujourd'hui en service, les élus désidériens ont décidé de rendre pérenne dès 2023 l'opération « Ma Prime Vélo Electrique » cumulable avec la prime d'Etat "Bonus VAE". Profitez de cette nouvelle mesure sans tarder !

Comment bénéficier de cette aide ?

Pour bénéficier de cette aide, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Etre habitant(e) désidérien(ne)
- Subvention forfaitaire de 100 € pour l'achat d'un VAE neuf d'une valeur minimum de 200 €
- Aide accordée sans condition de ressources
- Fournir une preuve d'achat sur le territoire français
- Limité à 30 dossiers par an

Afin de faire votre demande de subvention, vous pouvez télécharger et compléter le formulaire en ligne sur le site internet de la commune.

STOP aux déchets sauvages !

En 2023, un montant total de 14 000 € lié aux frais d'enlèvement des déchets sauvages ont été facturés aux 20 auteurs des faits identifiés grâce aux nombreuses caméras de vidéoprotection !



Pour rappel, la municipalité systématise le dressage de procès-verbaux et applique les forfaits d'enlèvement en vigueur depuis le 23 juillet 2020 qui s'élèvent à minima 600 € pour le 1er mètre cube, ajouté de 400 € par mètre cube supplémentaire.

✓ 20 AUTEURS IDENTIFIÉS
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023

✓ 14 000 € D'AMENDES *
* Frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages

” PENDANT LES FÊTES DE NOËL, 12 AUTEURS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS GRÂCE AUX CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION IMPLANTÉES AU DROIT DE CE POINT DE COLLECTE ”

RENAUD DUMAY, MAIRE



Faire broyer son sapin de Noël !

Comme chaque année depuis 2020, après les fêtes de fin d'année, les habitants sont invités à venir déposer leurs sapins tous les jours du mois de janvier, 24h/24, sur le parking des Services Techniques (Rue Joseph Berlioz - en face de la station de lavage).

Les sapins sont broyés sur place par les services techniques de la commune.

Le fruit du broyage peut être récupéré par les habitants qui le souhaitent ou être utilisé pour créer des tapis végétaux autour des aménagements paysagers de la commune.



Plantation de + de 400 mètres de haie bocagère

Dans le cadre de sa politique de promotion du développement durable, la commune de Saint-Didier a procédé à la plantation de plus de 400 mètres linéaires de haie bocagère au droit du Plan d'Eau du Moulin Neuf (le long de la RD933) ainsi qu'au droit du Parking des Services Techniques (Rue Joseph Berlioz)

Pourquoi planter une haie bocagère ?

- **Stockage de carbone :** les arbres de la haie stockent le carbone de l'air en croissant grâce à la photosynthèse.
- **Régulation et épuration de l'eau :** les haies permettent à l'eau de s'infiltrer et donc d'être épurée ; elles ralentissent ainsi les flux en cas de fortes pluies.
- **Biodiversité :** les haies sont des écosystèmes à part entière, elles permettent à de nombreuses espèces animales et végétales de vivre.
- **Paysage :** les haies font partie du paysage du Val de Saône, leur préservation et leur développement contribuent à l'améliorer.
- **Climat :** la haie protège du vent froid en hiver et apporte de l'ombre et de la fraîcheur en cas de fortes chaleurs en été.

Merci à l'entreprise Arnaud BLAIN de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour ce travail de qualité réalisé pour un montant total de 13128,36 € TTC.



La mairie agit pour ce propriétaire inactif!

Comme précisé dans l'édition précédente du Mag', faute pour le propriétaire d'entretenir un terrain non bâti à l'intérieur d'une zone d'habitation, le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier

par arrêté l'obligation d'exécuter; à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure !
Montée des Brocatières, ce propriétaire n'a pas réagi suite aux courriers qui lui ont été adressés !

Conforme à ses engagements, la mairie s'est donc chargée de l'entretien de ce terrain...aux frais dudit propriétaire !

Cette procédure peut être renouvelée sans limite de nombre ni de durée.



Déchets alimentaires



Tri obligatoire pour tous dès le 1^{er} janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent disposer d'une solution permettant de trier chez eux leurs déchets organiques. Il s'agit de ceux biodégradables, c'est-à-dire pouvant être décomposés naturellement par des micro-organismes vivants, tels que les restes alimentaires.

Les biodéchets (déchets de cuisine : épluchures, marc de café, fleurs fanées ...) composés de 60 à 90% d'eau, représentent environ 30% de notre poubelle d'ordures ménagères et sont actuellement destinés à l'incinération. Il est possible d'éliminer ces déchets de nos poubelles en pratiquant le compostage.

Pourquoi trier les biodéchets à la source ?

- **Impacts environnementaux importants:** La fermentation des biodéchets présents dans les ordures ménagères crée des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère. Le méthane est un gaz à effet de serre.
- **Un gaspillage énergétique:** Les déchets organiques non triés peuvent être orientés avec les autres déchets vers l'incinération. Or les biodéchets sont composés essentiellement d'eau. Les incinérer revient ainsi à essayer de brûler de l'eau !
- **Une amélioration de la santé de nos sols:** En compostant ses biodéchets, on obtient une matière qui constitue un engrais naturel riche en nutriments. Il permet d'améliorer la qualité des sols et de réduire l'utilisation de produits dangereux.

À chaque habitant, sa solution :

Le compostage dans son jardin

Déposés dans un composteur, petits invertébrés et bactéries viendront se nourrir directement de vos restes. Après quelques semaines, vous disposerez d'un terreau 100 % naturel : le compost. Et hop, ce qui vient de la terre, retourne à la terre ! Une boucle vertueuse qui participe à l'équilibre de la nature, à l'entretien des sols et qui vous permet de réduire vos déchets. Révolutionnaire et simplissime, qui dit mieux ?

Pour que le compostage se déroule bien et que les contraintes soient limitées, il est important de réfléchir au lieu d'implantation du composteur dans le jardin. Placez-le à proximité de votre maison dans une zone plutôt ombragée et sur un terrain plat et désherbé afin de faciliter la circulation des organismes entre la terre et les matières en décomposition.

Près de votre composteur, il est utile de prévoir un endroit où vous pourrez stocker : tontes de pelouse, feuilles ou broyat de branchages pour les incorporer petit à petit dans votre composteur.

Le compostage en pied d'immeuble

Les habitants d'immeubles ou collectifs aussi peuvent composter ! Un espace vert dédié, des référents identifiés et des voisins motivés : voilà tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement d'un site de compostage partagé entre voisins !

Chacun dépose, mélange, entretien et utilise l'engrais obtenu. Plusieurs sites sont déjà en place sur le territoire et/ou en cours de réflexion. Tout le monde peut en faire la demande, il suffit simplement de contacter le SMIDOM Veyle Saône.

Le SMIDOM vous propose des composteurs en bois de 400 litres au prix subventionné de 30 €. Ces composteurs sont disponibles dans leurs locaux sans rendez-vous ni réservation. Limité à un composteur par foyer au prix subventionné. Le 2ème composteur : 60 €. Si vous souhaitez des informations plus complètes concernant le compostage individuel ou partagé, n'hésitez pas à contacter Audrey, Chargée de prévention et Maître Composteur au : 06 37 23 49 52



Inauguration du site de compostage partagé à la Résidence Jeanne Orluc organisée le 08 novembre 2023 en présence de représentants de la municipalité et du SMIDOM Veyle Saône.



J'aime, Tu aimes, On sème !

D'importants travaux effectués
au Potager de Bel Air !

**D'une surface totale de 3 880 m²,
cet espace entièrement clôturé a
fait l'objet d'importants travaux
qui ont fait le bonheur de ses
utilisateurs dont :**

- La création d'un nouvel accès au Potager et d'un parking public avec places réservées aux locataires des jardins, réalisé sur la parcelle de l'ancien site SOFILO ; Cet aménagement permet un stationnement plus sécurisé de tous et un accroissement du nombre de parcelles cultivables à louer en lieu et place de l'ancienne zone de stationnement accessible depuis la Rue de la Rappia ;

- La plantation de plusieurs arbres fruitiers ;
- La réorganisation de la distribution de l'eau sur le site afin d'optimiser les coûts pour les locataires via le

Ici, nul besoin d'afficher un CV de jardinier confirmé : les plus expérimentés sont toujours là pour conseiller les jardiniers en herbe : le Potager de Bel Air est un véritable lieu de vie, respectueux de l'environnement.



remplacement des canalisations défectueuses, suppression des anciens compteurs, remise en fonctionnement des robinets condamnés, alimentation des nouvelles parcelles cultivables, etc.

- La construction d'un chalet y compris mobilier, permettant aux locataires du site de pour stocker d'éventuels matériels et de se retrouver pour un moment convivial ;

. Cadre de vie et environnement.

Une réunion pour présenter l'ensemble des réalisations aux utilisateurs du site, a été organisée au cours de l'année 2023 en présence de M. PEIGNÉ, Adjoint délégué au Cadre de Vie et à l'Environnement.



Nous remercions l'ensemble des entreprises ayant évolué sur ce site avec sérieux et professionnalisme dont :

- Entreprise EURL BERNARD JEROME d'Illiat (Ain, 01) ;
- Entreprise ARNAUD BLAIN de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Entreprise DANELUZZI de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Coût total du projet : 19 834,27 € TTC



MONSIEUR LE MAIRE, IL Y A DE L'HERBE SUR LE TROTTOIR EMPRUNTÉ ? POURQUOI N'EST-IL PAS DÉSHERBÉ ?

Sans recours aux pesticides, il devient impossible pour nos agents des services techniques de désherber les quelques trottoirs en stabilisé, larges, plantés d'arbres d'alignement, sans y consacrer un temps phénoménal à la binette !

Les élus ont donc décidé de laisser s'enherber progressivement et naturellement une partie des trottoirs en stabilisé tels que ceux de la Rue de la Poype par exemple. L'œil aiguisé notera que cette

configuration existe déjà dans de nombreuses communes de l'Ain et départements voisins.

Cette transformation est souvent mal vécue par les riverains qui qualifient ces jeunes intruses de « mauvaises herbes » car elles défigurent les surfaces minéralisées dédiées principalement à la circulation. Ce type de végétation n'est certainement pas nouveau, mais il s'impose désormais comme une composante essentielle de nos villes et villages.



2 nouvelles bennes d'ordures ménagères

En partenariat avec le SMIDOM Veyle Saône, la commune de Saint-Didier dispose depuis l'année 2023, de 2 bennes OMR permettant la collecte des déchets ménagers en point d'apport volontaire et de contribuer ainsi à un village plus propre.

Ces deux colonnes sont installées d'une part, Rue du Carillon au droit du bloc béton objet très régulier de dépôts sauvages et d'autre part, Rue Joseph Berlioz, en face de la station de lavage.

Les usagers hors périmètre initial d'une colonne d'ordures ménagères avec contrôle d'accès pourront bénéficier du service. Il suffira d'en faire la demande au SMIDOM qui procédera à l'enregistrement de l'utilisateur; lui fournira son badge d'accès et l'informerá des conditions de restitution de son bac.

Saint-Didier-sur-Chalaronne

Finances et communication

Le budget d'une commune prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Il est préparé par le maire, ses adjoints et les services administratifs de la mairie et doit être adopté par le conseil municipal.

La communication, est devenue un impératif incontournable pour toutes les collectivités.

Retour en images

Soirée des vœux 2024 de la municipalité





**Vous étiez près
de 500 personnes réunis!**

Un grand MERCI à vous tous, pour votre attachement à notre collectivité municipale et surtout à notre beau village de Saint-Didier-sur-Chalaronne.



Une multitude de canaux pour un plein d'informations en temps réel!

L'attractivité territoriale est aujourd'hui au cœur des défis auxquels les collectivités font face. L'élu, a un rôle central à jouer pour la renforcer.

À l'aide des technologies numériques, l'élu local devient un ambassadeur qui valorise l'identité de sa ville en reprenant à son compte les codes de communication utilisés par les marques et les entreprises du web.

Soucieux de leur proximité avec les administrés, le maire et son équipe ont fait de la communication, un des piliers d'action de leur mandat.

En effet, la communication nourrit l'expression de la citoyenneté, la participation au débat démocratique et favorise l'usage des services publics.

Elle contribue également à donner du sens à la vie publique et politique. C'est donc une mission stratégique, essentielle au fonctionnement de l'action publique.

C'est avec cet objectif que la

commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne a développé et renforcé, sa communication envers les administrés en diversifiant les supports et les canaux: du papier au digital, du magazine aux réseaux sociaux.

Un grand merci à ceux qui nous suivent, nous lisent, nous commentent les informations publiées et partagent nos contenus !



Les nouveaux habitants sont toujours aussi gâtés !

Comme chaque année depuis 2022, la municipalité donne RDV aux nouveaux habitants pour une présentation détaillée de la commune et une remise de cadeaux de bienvenue.

L'occasion pour les élus de donner à connaître la richesse du territoire et faciliter la rencontre et l'intégration des nouveaux désidériens.

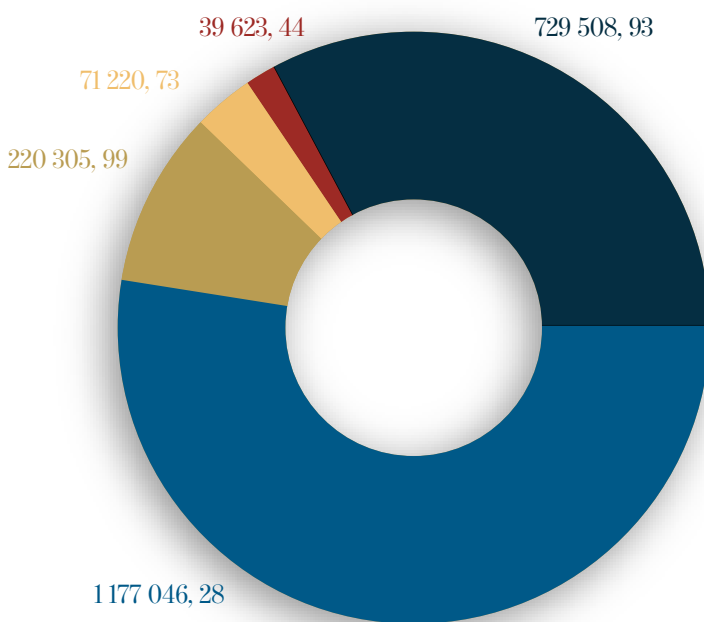
Le dernier RDV a été donné le 19 avril 2024.



Zoom sur la situation financière de la commune...

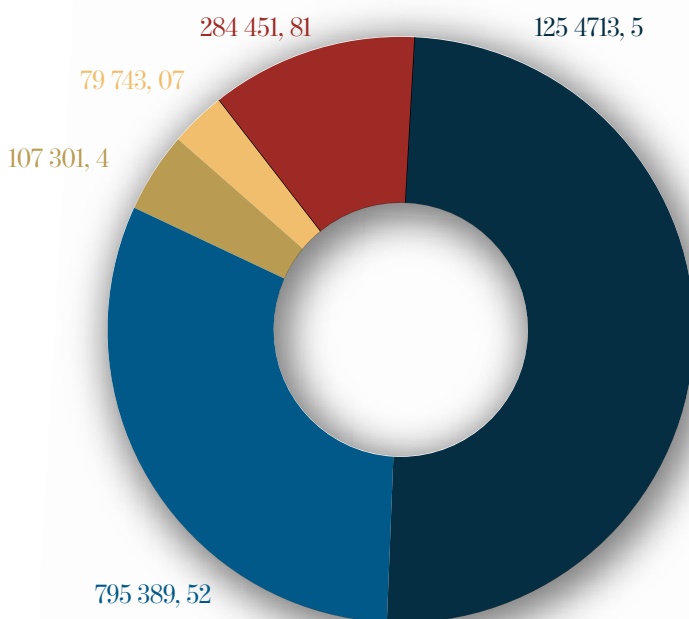
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Après présentation en commission finances, le compte de gestion établi par le Trésor Public et le compte administratif établi par les services communaux sont concordants et ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal. Les résultats financiers de l'année 2023 sont présentés ci-dessous.



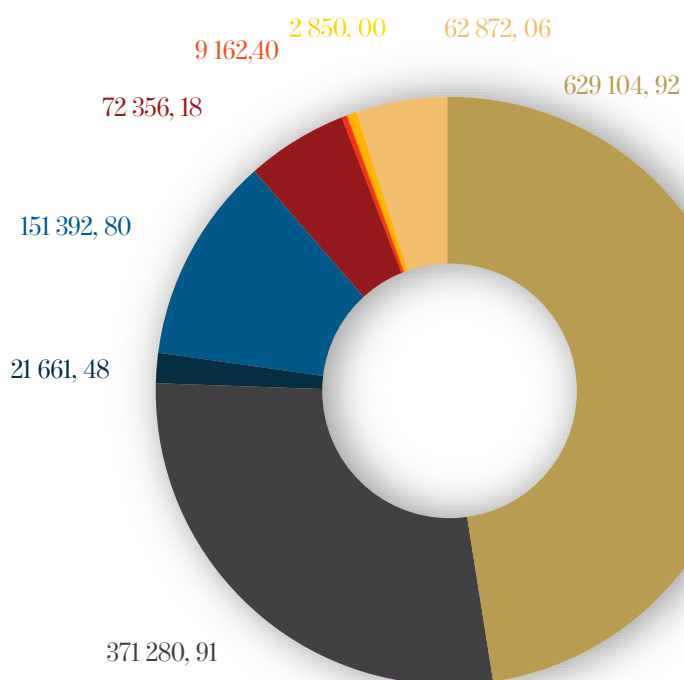
Section de fonctionnement –
année 2023
Dépenses :

- Charges de personnel & frais assimilés
- Charges à caractère général
- Charges financières
- Autres charges de gestion courante
- Autres charges



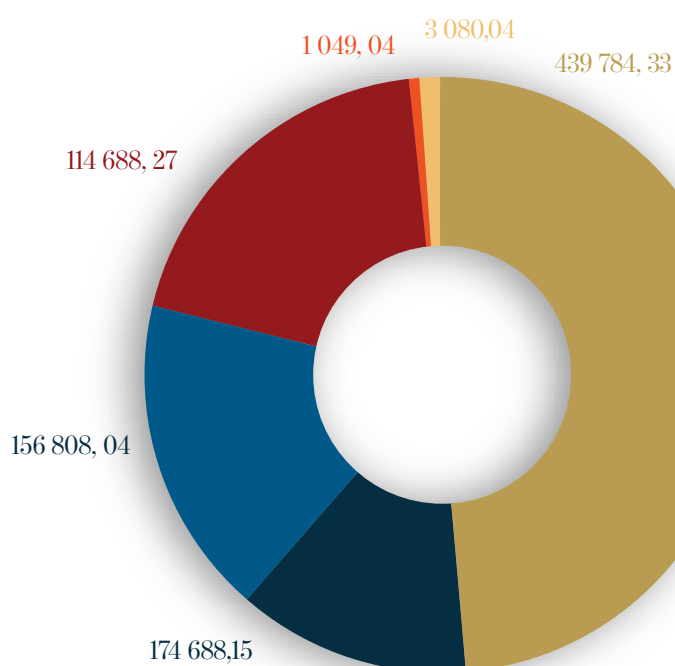
Section de fonctionnement –
année 2023
Recettes :

- Dotations & subventions
- Impôts & taxes
- Autres produits de gestion
- Autres produits
- Produits de services



*Section d'investissement
année 2023*
Dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations incorporelles
- Opérations d'ordre
- Opérations patrimoniales
- Immobilisation en cours - Opération équipement
- Restes à réaliser
- Autres Immobilisations financières



*Section d'investissement
année 2023*
Recettes :

- Restes à réaliser
- Opérations patrimoniales
- Subventions
- Opérations d'ordre entre sections
- Emprunts et dettes assimilés
- Dotations, fonds divers et réserves

Taux d'imposition 2024

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 n'ont pas été modifiés par rapport aux taux votés depuis le début du mandat, soit :

- 28,35 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 38,10 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Budget 2024

Le budget 2024 est en équilibre à hauteur de 4 421 845,38 € réparti en :

- Fonctionnement pour **2 839 079,84 €**
- Investissement pour **1 582 765,54 €**

Pour l'année 2024, les principales évolutions sur les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la commune (charges de personnel, achats de fournitures et d'énergies, prestations de services, charges financières, ...) sont les suivantes :

- **Prise en compte de l'augmentation du gaz, de l'électricité, des carburants et du coût des matières premières,**
- **Contrats de prestation de service :** Restauration scolaire, application mobile, etc.
- **Activités du CMJ, Accueil Collectif de Mineurs & Festivités :** Esti'Val de SAONE, événements culturels, etc.
- **Locations mobilières :** panneaux lumineux, copieurs et imprimantes, machine à affranchir, nacelle, firewall, etc.
- **Entretien de voirie et bâtiments :** balayage, mises aux normes suite contrôle SDIS, marquage, circulateur chaudière groupe scolaire F. DOLTO, etc.
- **Logiciels et maintenance :** Contrôles et vérifications périodiques, défibrillateurs, logiciels de réservation de salles en ligne, logiciel des titres d'identité sécurisés, logiciel cimetière, logiciel cantine, contrôle jeux enfants, etc.
- **Rémunération d'intermédiaires et honoraires :** constats d'huissiers, frais d'avocat relatifs aux procédures en cours, portages fonciers EPF, etc.
- **Publicités, publication, relations publiques :** Soirée des vœux, création d'affiches, création et impression Mag', impressions bornes patrimoniales, feu d'artifice, lots pour concours divers, organisation d'inauguration, etc.
- **Charges de personnel :** hausse valeur du point d'indice de 1,5 %, remplacement congés d'été, remplacement congé maternité, HS relatives aux élections européennes, ouverture d'un poste à l'ACM pour répondre aux obligations réglementaires d'encadrement et faire face aux augmentations d'effectifs, revalorisation salariale, remplacement pour arrêt maladie, contrats d'apprentissage, etc.

- **Autres contributions obligatoires :** participation Ecole Sainte-Marie, allocation vétéranisme SDIS 2024, etc.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, remboursement en capital des emprunts.

Pour 2024, les principales inscriptions au budget sont les suivantes :

- **155 000 €** de remboursement en capital des emprunts ;
- **10 600 €** pour la modification de droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme ;
- **15 000 €** pour la réalisation d'un avant-projet sommaire (APS) relatif à la construction d'un bâtiment public sur la parcelle objet du projet ex-MARPA ;
- **3 000 €** pour le renouvellement de l'opération « Ma Prime Vélo Electrique » ;
- **3 200 €** pour la reprise de bornes incendie ;
- **170 000 €** pour la réfection de la toiture du Centre Culturel ;
- **21 000 €** pour le portage foncier EPF de plusieurs tènements immobiliers : local commercial Fast and Bike & Champ des Hugnets ;
- **3 200 €** pour l'acquisition de cendriers et d'appui cycles ;
- **70 000 €** pour l'acquisition d'un tènement foncier au centre-bourg de la commune ;
- **69 000 €** pour les travaux relatifs au parking et cour de récréation de l'école Française DOLTO ;
- **220 000 €** pour les travaux de transformation de la Maison « TRAINAR » en local commercial ;
- **6 500 €** pour l'extension du réseau « fibre optique » du Centre Culturel et travaux électriques ;
- **5 000 €** pour la reprise des ossuaires, fosse commune et aménagement d'un caveau provisoire au cimetière communal ;
- **8 000 €** pour l'aménagement de placards dans la mairie (cuisine, local technique, local courrier, etc.)
- **3 000 €** pour la signalétique des chemins communaux

Les dépenses d'investissement sont financées grâce à l'autofinancement et sans recours à d'emprunts supplémentaires que ceux existants (Construction du groupe scolaire Française DOLTO).

Saint-Dizier-sur-Chalaronne

Agriculture, urbanisme et travaux

La commission est en charge de proposer des orientations d'aménagement pour la commune tout en conservant un cadre de vie agréable, dans le respect de l'environnement et du patrimoine existant.

Plus particulièrement la mise en application du Plan Local d'Urbanisme, la modernisation des aménagements urbains toujours dans un souci d'amélioration et de bien vivre.



Requalification paysagère

Place du 19 mars 1962 – Cessez-le-Feu en Algérie : un projet exemplaire !

Projet phare de ce mandat 2020-2026, nous arrivons au terme du projet de requalification paysagère de la Place du 19 mars 1962 – Cessez-le-Feu en Algérie.

Imaginé et conçu par le Bureau d'études CIERA, ce projet d'aménagement d'ampleur fait preuve d'exemplarité environnementale.

Face aux enjeux actuels de l'urbanisation, les stratégies d'aménagement et techniques de construction évoluent.

Parmi elles, plusieurs principes d'aménagement ont été retenus par les élus :

☞ **Mise en place d'un revêtement alvéolaire sur l'ensemble de la surface de stationnement, permettant une gestion alternative des eaux de pluie, par infiltration**, en évitant tout raccordement au réseau d'assainissement unitaire déjà saturé au droit de la rue du Marché ; L'eau de pluie qui tombe sur ce revêtement peut s'infiltrer directement si le sous-sol le permet, ce qui désengorge les réseaux d'assainissement en cas de fortes pluies et contribue à restaurer le cycle naturel de l'eau.

☞ **Mise en place de dispositifs de stockage des eaux ruisselées au**

droit des dalles bétonnées piétonnes et eaux issues des toitures des bâtiments publics (Maison des associations) à savoir :

- » *Cuve de récupération des eaux pluviales de 5 m³ pour l'arrosage automatique de l'ensemble des massifs paysagés*
- » *Puisard à l'aval immédiat de la cuve d'arrosage d'un volume de stockage tampon de 25 m³*
- » *Noue végétalisée en prolongement de la dalle béton avec un stockage tampon de 5 m³.*

☞ **Déclinaison d'un programme paysager et végétalisé ambitieux** avec des périodes de floraison entre les mois de janvier et de novembre comprenant :

- » *10 arbres de haut jet*
- » *419 arbustes*
- » *1997 plantes vivaces peu consommatrices d'eau.*

☞ **Installation d'un réseau complet d'arrosage automatique** (goutte à goutte) autonome directement relié sur les dispositifs de récupération des eaux pluviales en place.

☞ **Installation d'une borne de rechargement de véhicules électriques**, installée gracieusement par les services du SIEA dans le

cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

☞ **Reprises des enduits de l'ensemble des murs encadrant l'espace de manière uniforme via la mise en œuvre d'un enduit traditionnel à la chaux** finition « gratté fin » qui facilite l'intégration visuelle et garantit une grande qualité esthétique et environnementale.

☞ **Mise en place d'un éclairage de l'espace via des luminaires LED** reconnue comme une source lumineuse performante, économique et durable.

☞ **Mise en place d'un mobilier urbain robuste, esthétique, fonctionnel, durable** et dans le respect de la charte graphique de la commune :

- » *Abri-bus design avec structure en acier et bois massif, imaginés exclusivement par la société SIGNASOLUTION*
- » *Bancs « Louisiane » et fauteuils « Luxembourg » de l'entreprise FERMOB*
- » *Appui vélos réalisés par l'entreprise CINTRAMETAUX*
- » *Totem signalétique réalisé par l'entreprise CINTRAMETAUX*
- » *Plaque commémorative dédiée à la date du 19 mars 1962.*



Budget du projet

Coût total:

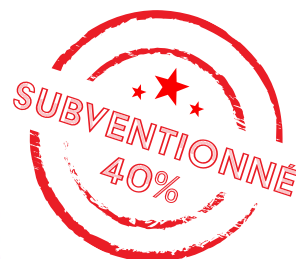
453 532,20 € TTC décomposé comme suit :

- » Frais d'études & Publicité : 26 188,67 €
- » Espaces verts & Arrosage : 58 575,52 €
- » Travaux d'aménagement : 354 252,45 €
- » Mobilier urbain : 5 476,24 €
- » Réseaux concessionnaires : 9 039,32 €

Subventions accordées :

- » 72 565,15 € de la part de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- » 35 373,00 € de la part du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- » 73 650,00 € de la part du Conseil Départemental de l'Ain

Soit un reste à charge pour la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne de 271 944,05 € TTC.



On répond à vos questions

concernant la place du 19 mars 1962 – Cessez-le-Feu en Algérie



VRAI ou FAUX ?

Le parking d'aujourd'hui compte moins de places de stationnement qu'auparavant ?



.... et bien c'est **FAUX** !

L'objectif prioritaire des élus dans l'aménagement de cet espace a été, dès la conception du projet, de limiter la consommation de l'espace destiné aux aires de stationnement.

Avant la conception du projet, le nombre de places existantes était évalué entre 35 et 37 stationnements.

Actuellement, compte-tenu des aménagements réalisés, il est comptabilisé **38 places de stationnement dont 2 places PMR et 2 places de stationnement d'installations dédiées à la recharge électrique des véhicules.**



Et pourquoi le parking ne comporte aucune essence d'arbres en son centre ?



L'aménagement de cet espace public a été étudié et réalisé en prenant en compte les spécificités locales et usages diversifiés de l'année à savoir : brocantes, vide-greniers, fête foraine avec installation de manèges, marché, etc.

Les élus ont fait le choix de garantir une mixité de cet espace de stationnement qui n'était pas compatible avec la plantation d'essences d'arbre au centre du parking.

De plus pour compléter ces facilités d'usages, des bornes «foraines» ont été installées aux 2 extrémités du parking :

- La borne n°1 est dotée de 4 prises de courant 16A + 1 prise de courant 32A + 2 raccords rapides eau potable.
- La borne n°2 est dotée de 4 prises de courant 16A + 1 prise de courant 32A.



Pourquoi le parking a les pieds dans l'eau lors de précipitations importantes ?



Excellente question ! ...

Et nous avons pensé à tout !

En situation de pluie décennale (pluie qui se produit statistiquement à la fréquence d'une fois tous les 10 ans), l'aménagement de l'espace retire 30 m^3 de rejet en direction du réseau public

En situation de pluie trentennale (pluie qui se produit statistiquement à la fréquence d'une fois tous les 30 ans) :

- L'aménagement de l'espace retire 37 m^3 de rejet en direction du réseau public qui est saturé.
- L'aménagement lui-même mobilise 53 m^3 pour ses propres besoins de gestion des eaux pluviales.

Dès lors que la grille de voirie de l'arrêt de bus (point bas de la place au niveau duquel se manifestent les premiers débordements du réseau public), se mettent à déborder de plus de 4cm au niveau de la chaussée. Aussi, dans ce cas, les eaux de voirie de la rue du Marché, surversent en direction du parking favorisant ainsi la protection des bâtiments voisins contre tout risque d'inondation.

La place du Cessez-le-Feu permet un stockage total de 135 m^3 d'eaux pluviales à -1 cm du seuil de la Maison des associations et avec un niveau maximal de 30 cm dans le parking. Ainsi, la configuration de l'espace actuelle offre un volume tampon excédentaire de 77 m^3 par rapport à la situation avant-travaux, qui vient donc améliorer la gestion des débordements du réseau au niveau de la Place.

Considérant ces propos, le parking a des impacts positifs sur l'environnement et la sécurité des biens et des personnes en :

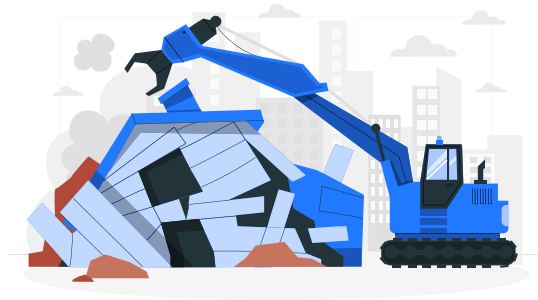
- Limitant tout rejet d'eaux pluviales dans les réseaux en place conformément à la réglementation en vigueur ;
- Ayant une fonction hydraulique au-delà de son périmètre strict et permettant de limiter la mise en charge de la rue du Marché et de la place de la mairie ainsi que de protéger la Maison des associations contre tout risque d'inondation. Les volumes soustraits au réseau d'assainissement par ce biais permettent de réduire notablement les effets indésirables du sous-dimensionnement des canalisations d'évacuation.



Lutte contre les urbanisations illégales :

Un habitant condamné en 2024 par la justice à démolir sa maison !

Attachée au respect des règles d'urbanisme par toutes et tous et dans un souci de responsabilité et d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, notre équipe lutte d'arrache-pied, depuis le début du mandat, contre les infractions au code de l'urbanisme de toutes natures : constructions d'habitations, piscines, abris, extensions, avancées de toit, exhaussements de sol, remblais, clôtures, busage de fossé, etc.



En effet, en cas d'infraction aux règles applicables, le Maire a un rôle primordial à jouer et agit systématiquement selon la réglementation en vigueur.

L'action que nous menons sans renoncement, avec détermination et fermeté, s'est traduite par le dépôt de 16 plaintes, **2 d'entre elles ont débouché sur des audiences, dont la dernière, le vendredi 29 mars 2024 au Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse.**

Au terme de l'audience, le jugement prononcé pour cette dernière affaire est le suivant :

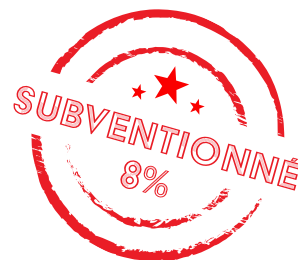
- **Amende de 2000 € avec sursis simple ;**
- **Démolition partielle de la maison dans un délai de 8 mois ; Passé ce délai, le condamné sera redevable d'une amende de 50 € par jour pour travaux non effectués ;**
- **Versement d'un montant de 1 000 € à la commune pour ses honoraires d'avocat ;**
- **Versement d'un montant de 500 € au titre des dommages et intérêts urbanistiques ;**

En l'absence d'une traduction judiciaire de ces procédures, la mission que nous menons depuis 4 ans devenait difficilement lisible pour les habitants de la commune. En effet, témoins de ces constructions sauvages édifiées en toute illégalité et parfois occupées de manière pérenne, les habitants devenaient parfois dubitatifs et pouvaient remettre en cause la réalité de nos actions.

Concernant les honoraires d'avocat, le montant global des frais engagés depuis 2020 s'élève à 1680,00 €.

Cette somme peut paraître faible eu égard au nombre de procédures engagées. Pour autant, le traitement de ces affaires, avant jugement sont traitées directement en interne par le Maire et les services administratifs de la mairie compte-tenu des compétences professionnelles de chacun.

Réfections de voiries & travaux divers :



Les élus se sont engagés au cours de leur mandat dans un ambitieux programme de réfection de voiries et des chemins communaux ainsi que d'autres travaux divers associés. Compte-tenu du linéaire de voirie très important sur le territoire communal (près de 80 km), la commission Agriculture, Urbanisme et Travaux a hiérarchisé les opérations de voirie selon plusieurs critères :

- Degré de dégradation ;
- Fréquentation ;
- Usages.

Sur la base du fruit de ce travail, plusieurs opérations ont été réalisées au cours des années 2023 et début 2024 :

- Aménagement du carrefour du chemin de Merèges et du chemin de Creux Ferrat ;
- Rénovation d'une partie des chemins de Merèges et de Creux Ferrat ;
- Travaux relatif à la gestion des eaux pluviales au droit de la route de Saint-Romain ;
- Extraction de graviers à la gravière municipale ;
- Création d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales au droit du chemin du Champ du Poirier ;
- Nettoyage, lavage et concassage de béton, tuiles et gravier tout-venant en granulométrie 0/40.

Coût total des opérations : 99350,00 € HT soit 119220,00 €

Subvention(s) accordée(s) : 8 % de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

A SAVOIR : Les chemins communaux sont reprofilés à la niveleuse avec des matériaux sur place ou en cas de besoin, avec des matériaux issus de la gravière municipale préalablement concassés ! Tout ceci, dans une démarche de qualité environnementale et de réemploi des matériaux. Merci aux équipes des entreprises TME, SOCAFL pour leur professionnalisme ainsi qu'aux habitants des secteurs concernés pour leur compréhension face aux désagréments causés pendant les travaux.

Éclairage public

La commune continue la modernisation de son éclairage public.



En fin d'année 2023, l'éclairage public du secteur allée Georges Agniel a été modernisé via des équipements modernes et uniformes à technologie LED plus économe, plus respectueux de l'environnement et pilotable informatiquement.

En parallèle, la municipalité a fait procéder à la mise en conformité de

12 commandes aériennes d'éclairage public. En effet, conformément au dernier compte-tenu annuel d'exploitation transmis à notre attention par le SIEA, il a été relevé plusieurs non-conformités majeures au droit des équipements électriques susvisés.

Cette transformation va se poursuivre progressivement pour le reste du

territoire afin de maîtriser et réduire considérablement la consommation énergétique et de respecter les dispositions réglementaires en vigueur applicables depuis le 28 décembre 2018.

Coût total de l'opération restant à la charge de la commune: 50100 € TTC.

Subvention(s) accordée(s): 44,50 % du SIEA.



Une nouvelle cuve pour l'arrosage des massifs de la commune

La municipalité poursuit l'équipement de ses Services Techniques par l'acquisition d'une nouvelle cuve d'arrosage d'une capacité totale de 1000 litres sur remorque routière homologuée.

Ce nouveau matériel, acquis auprès des établissements GARRY de VIRIAT (01) vient en

remplacement de l'ancienne cuve non homologuée devenue obsolète et trop dangereuse.

Ce nouvel outil, choisi en collaboration avec les agents techniques, est arrivé fin juin 2023 aux ateliers et a fait l'unanimité !

Prix d'achat de la cuve à eau : 6200 € HT soit 7440 € TTC



200m

1/10000

Une préemption de plus!

PROTECTION DES TERRAINS AGRICOLES :

En ce début d'année 2024, dans le cadre d'une vente douteuse portée à la connaissance de la municipalité, la commune de Saint-Didier a demandé l'intervention de la SAFER par voie de préemption afin de garantir la préservation de la vocation agricole des terrains.

Ce terrain cadastré section YC n°0051 d'une superficie de 1330 m² jouxte une parcelle de la commune. De plus, ce tènement était très mal

entretenu et faisait l'objet de dépôts sauvages de déchets de toute nature depuis plusieurs mois.

Aussi, la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne s'est portée acquéreur de ce terrain. Celui-ci constituera une réserve foncière et sera mis en valeur par un exploitant agricole du secteur.

Les frais générés par cette acquisition s'élèvent à 1926,00 €

TTC se décomposant comme suit :

- Prix d'acquisition par la SAFER : 500,00 €
- Frais de notaire à l'acquisition par la SAFER : 455,00 €
- Frais SAFER à la rétrocession (forfait) : 650,00 €
- TVA sur prix de vente : 321,00 €

Grâce à 3 interventions de ce type depuis 2020, 3 terrains ont pu être sauvegardés dans leur état naturel et agricole.





Idéal pour entretenir les grands espaces :

ACQUISITION D'UNE DÉBROUSAILLEUSE & D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

En cette fin d'année 2023, la municipalité a fait l'acquisition de matériel d'entretien performant et ergonomique permettant l'entretien des grands espaces enherbés tel que le plan d'eau du Moulin Neuf: Une tondeuse tractée et une débroussailleuse à dos.

La tondeuse type Rider-214-T de marque Husqvarna, flexible et puissante, dotée

d'un moteur bicylindre à couple élevé et d'un carter de coupe de 94 cm, est un outil idéal pour les agents des services techniques qui recherchaient les performances, la simplicité d'utilisation et la manœuvrabilité d'un appareil de travail.

Quant à la débroussailleuse à dos de type RM 520 ES, elle permet, via son moteur

de 52 cm³, de sa transmission par flexible et de son harnais confort, d'offrir toutes les qualités requises pour œuvrer dans les secteurs à pentes plus ou moins importantes type fossés, talus, etc.

Ces acquisitions techniques ont été effectuées auprès de l'entreprise GARRY de Viriat pour un montant total de 4726.83 € HT soit 5672.20 € TTC.



Camion benne

UN NOUVEAU CAMION POUR LE PÔLE TECHNIQUE

Depuis l'année dernière, la commune de Saint-Didier dispose d'un camion benne FORD Transit 2T Benne venant remplacer l'ancien PEUGEOT Boxer de 2001 très usé, entraînant des coûts de réparations non négligeables pour la collectivité.

Ce nouveau véhicule a été acquis en concertation avec les employés communaux. Ce nouvel engin apporte un confort de travail par son ergonomie et ses nombreuses options :

- Crochet d'attelage arrière ;
- Benne galvanisée 3,20 m & Coffre H. 1300 mm ;
- Rétroviseurs extérieurs chauffants réglables et rabattables électriquement ;
- Pack Forte Puissance ;
- Ridelles pleines.

L'acquisition de ce nouvel équipement représente un investissement total de 38389,46 € TTC (reprise comprise) pour la collectivité.



Rénovation de la toiture du Centre Culturel :

ELLE DÉBUTE EN 2024 !

Objet de fuites et dégradations de diverses natures depuis plusieurs années déjà, le Centre Culturel abritant les services Ecole de Musique et Médiathèque de la commune, fait l'objet de mésaventures régulières liées aux précipitations.

Ceci en raison d'une toiture en zinc, construite il y a plus de 25 ans, devenue aujourd'hui inopérante...

Les travaux de rénovation de la toiture dans sa globalité sont particulièrement onéreux. En conséquence, des recherches approfondies de

financements auprès de l'ensemble de nos partenaires institutionnels, ont été indispensables.

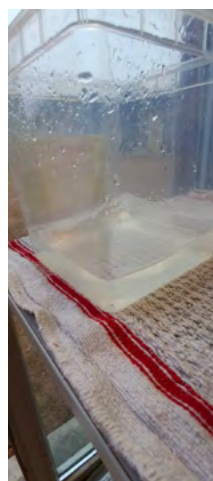
Désormais notifiées, ces subventions nous permettent d'engager dès cette année 2024, les indispensables et urgents travaux de réhabilitation complète de la toiture du Centre Culturel.

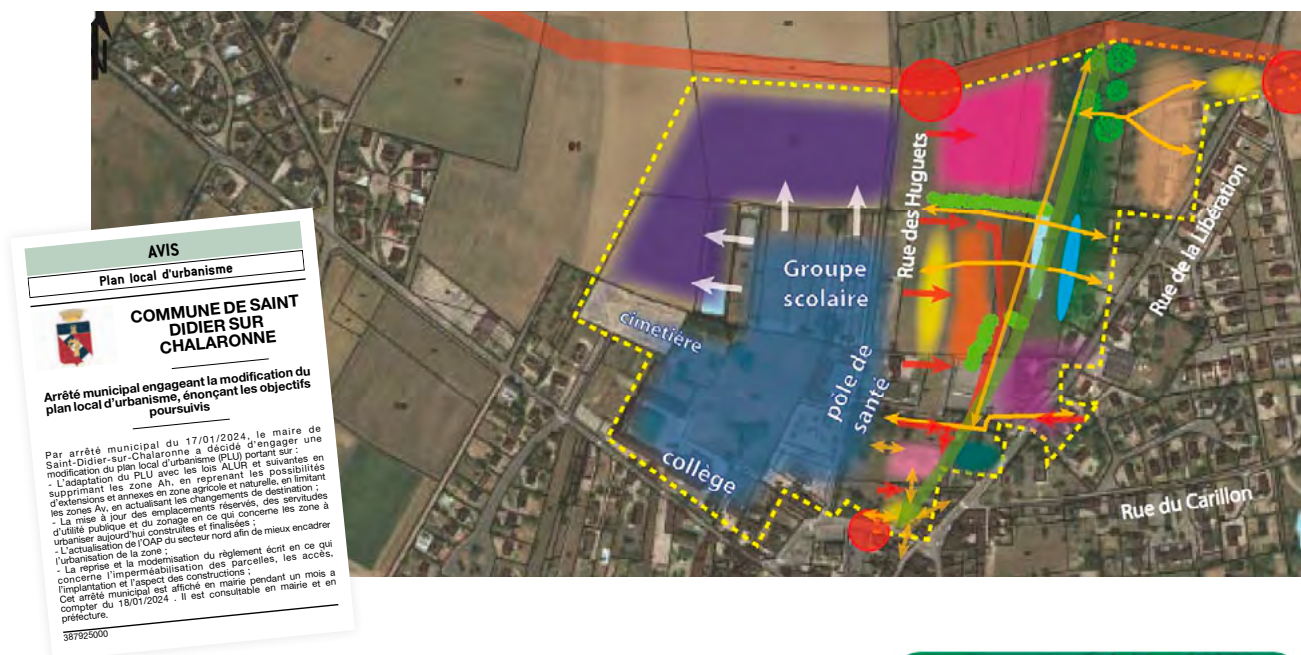
Les travaux actuellement en cours par l'entreprise LIGNOTOIT de Grièges (01), attributaire du marché s'élèvent pour un montant total de 140 580,75 € HT soit 168 696,90 € TTC.

Subvention(s) accordée(s) :

78,97 % décomposé comme suit :

- 20,00 % de l'État - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 19,66 % du Conseil Départemental de l'Ain
- 39,31 % du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes





La modification n°2 est engagée!



Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne a été approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2015. Il a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée n°1 approuvée le 19 février 2016 et d'une modification n°1 approuvée le 7 décembre 2017.

Conformément aux engagements tenus en 2020, une modification n°2 du PLU a été engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 et arrêté du Maire n° en date du 17 janvier 2024. Ceci eu égard à plusieurs objectifs poursuivis :

- La mise en cohérence du PLU avec la réglementation en vigueur concernant les extensions, annexes des habitations en zone agricole et naturelle ;
- L'identification de plusieurs changements de destination ;
- La mise à jour de la liste des emplacements réservés ;
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Nord Centre-ville pour en améliorer le fonctionnement et tenir compte des opérations et secteurs déjà urbanisés ;
- La modification de plusieurs règles d'implantation des constructions qui posent des difficultés en raison de reculs trop importants demandés ;
- La modernisation des règles sur l'aspect des constructions ;
- La mise en place de coefficient de pleine terre dans une logique de meilleure gestion des eaux pluviales ;
- La mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique en intégrant le nouveau PPRi et revoir le règlement en ce qui concerne les règles d'implantation le long des cours d'eau ;

IMPORTANT : Actuellement, aucune procédure de révision du PLU de la commune n'est arrêtée ni engagée. Par conséquent, la procédure en cours n'a pas vocation à rendre constructible des terrains qui ne le sont pas actuellement.



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Mobilité et tourisme

Cette commission travaille entre autre à la promotion et à la gestion de notre commune. Elle est également soucieuse et tenue de l'amélioration et du mieux vivre, de l'accessibilité de nos structures communales, de la voirie, des espaces publics, des transports...

2023-2028

Un nouveau défi pour le Camping Municipal!

Depuis 2018 et jusqu'au 14 mars 2023, la commune avait confié à la SASU TISSOT, l'exploitation du camping municipal par un contrat d'affermage.

Chiffres clés :

- ☞ 124 emplacements: 71 grand confort caravanes & 53 confort
- ☞ 12 Habitations Légères de Loisirs (HLL)
- ☞ 1 Bâtiment d'accueil comprenant: 1 accueil clientèle, 1 salle de restaurant, 1 bar & 1 cuisine
- ☞ 1 logement de fonction
- ☞ 3 installations sanitaires
- ☞ 1 mini-golf
- ☞ 1 terrain de pétanque
- ☞ 1 aire de jeux pour enfants

En vue du renouvellement du contrat, une procédure de mise en concurrence a été initiée pour permettre la poursuite du contrat avec un nouveau délégataire, et éviter toute interruption dans la continuité de l'exploitation du camping municipal.

Pour ces 5 nouvelles années (2023-2028), les élus ont souhaité fixer des objectifs ambitieux visant à promouvoir ce lieu touristique et insuffler un vent nouveau en bord de Chalaronne dont :

- ☞ Assurer l'ouverture du mini-golf pendant toute la période d'ouverture du camping;
- ☞ Assurer l'ouverture du restaurant pendant toute la période d'ouverture du camping en privilégiant les produits locaux et produits frais ainsi que du « fait maison »;
- ☞ Proposer des petits-déjeuners avec produits frais ;
- ☞ Assurer la promotion commerciale du site via des publications régulières sur les réseaux sociaux et site internet;
- ☞ Augmentation de la part fixe de la redevance annuelle versée à la commune de 20 000 € HT/an à 25 000 € HT/an.

Dans le cadre de cette procédure de passation dite ouverte, deux candidats ont soumissionné. Après étude des dossiers transmis, la municipalité a retenu la candidature de la société SARL MANHATTAN représentée par Madame Sandrine PANCHAUD.

Un grand MERCI à Sandrine pour sa confiance et son énergie qui lui permet dès sa première année de remplir ses engagements en multipliant par 2 le chiffre d'affaires des années antérieures.



	SASU TISSOT					SARL MANHATTAN
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA (€ HT)	137 321,38	162 790,82	148 586,39	170 550,05	205 600,75	342 913,68
Dont part restauration (€ HT)	40 314,79	37 144,54	30 020,19	35 566,27	36 801,28	170 430,39

Sans résigner aux investissements de près de 25 k€ engagés par la municipalité...

- ☞ Élagage et abattage d'arbres sur la partie Est du site : 8 390 € HT
- ☞ Remise en état des barrières des 12 HLL : 3 000 € HT ;
- ☞ Modernisation du système d'éclairage par 6 projecteurs LED du terrain de pétanque : 2 625,00 € HT ;
- ☞ Sécurisation par retrait, de la terrasse en bois du restaurant du camping devenue très abîmée et

dangereuse pour les clients (trous, présence de vis et pointes apparents, etc.) : 3 997,50 € HT ;

- ☞ Mise en place d'une borne de branchement électrique et d'un mat d'éclairage type boule : 2 452,00 € HT ;
- ☞ Remplacement du bac à douche et réfection du carrelage de la salle de bains du logement de fonction : 1 450,20 € HT ;
- ☞ Sondages géotechniques concernant la fissure apparente au droit du sanitaire situé à l'entrée du camping : 2 992,50 € HT.

ZOOM SUR LA RÉHABILITATION DES 3 BLOCS SANITAIRES

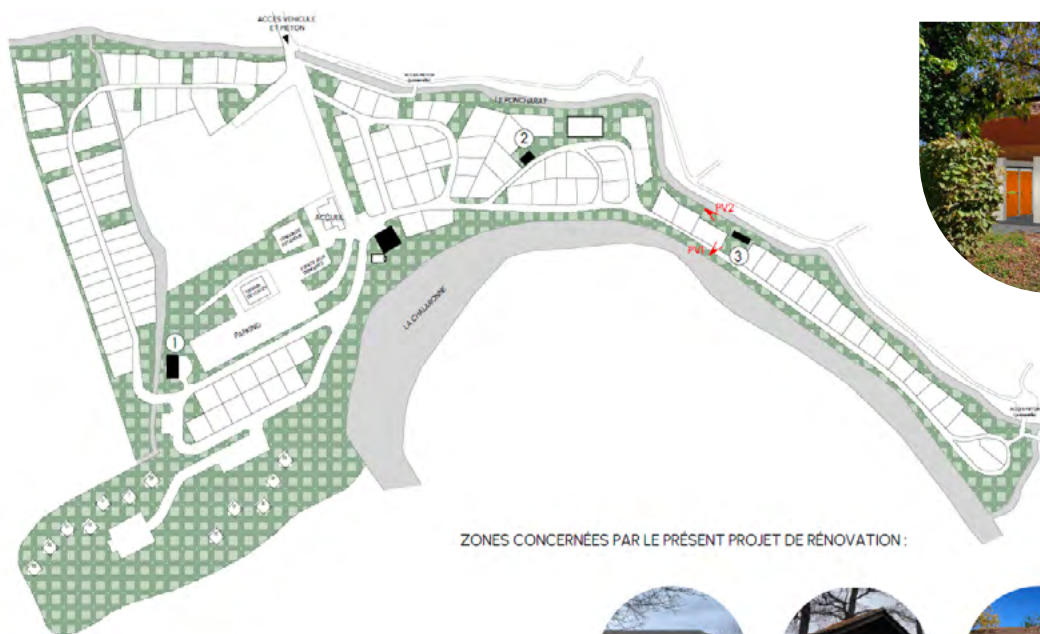
Promis depuis bientôt 10 années aux résidents comme aux habitants, la municipalité a engagé cette année 2024 les indispensables travaux de réhabilitation et mise en conformité des 3 blocs sanitaires du camping municipal via :

- ☞ Une réhabilitation complète du bloc 1 situé au Sud-Ouest de l'entrée principale ;
- ☞ Une réhabilitation complète du bloc 2 « vaisselle » situé à l'Est de l'entrée principale ;
- ☞ Une démolition et reconstruction du bloc 3 situé à

l'extrémité Sud-Est de l'entrée principale, le long du canal des Échudes.

Les travaux actuellement en cours par les entreprises attributaires du marché s'élèvent à un montant total de 200 026,00 € HT soit 240 031,20 € TTC.

A noter : Suite à l'audit à blanc de l'établissement réalisé en 2021, il avait été précisé par le cabinet de conseil mandaté, que faute d'une réhabilitation importante des sanitaires, le classement 3* ne pourrait être obtenu.



ZONES CONCERNÉES PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÉNOVATION :



BLOC 1
rénovation



BLOC 2
rénovation



BLOC 3
démolition et reconstruction



Découvrons le "Chaussidou"

POUR MIEUX PARTAGER LA ROUTE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGERS, LA COMMUNE A MIS EN PLACE UNE CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE SUR LA RUE DES HUGUETS.



Un chaussidou, c'est quoi?

Une chaussée VCB ou chaussidou permet de matérialiser un espace pour les cyclistes et/ou piétons, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Elle partage la chaussée en 3 voies :

- Une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos.
- Deux bandes douces latérales pour la circulation des vélos, trottinettes, etc.



Un chaussidou, pourquoi ?

Inscrite dans le cadre de l'étude globale de mobilité réalisée par la Communauté de communes Val de Saône Centre, cette CVCB a pour principaux objectifs :

- L'amélioration des conditions de circulation des cyclistes, trottinettes...
- La réduction de la vitesse des véhicules motorisés au droit d'un axe de communication desservant le collège Saint-Joseph, l'école primaire Françoise DOLTO et le Pôle Santé des Huguets.
- L'apaisement de la circulation et la favorisation du partage de la chaussée.



Comment l'emprunter ?

En voiture ou moto, 3 cas de figure :

1. La route est dégagée :
je circule au centre de la chaussée.
2. Un véhicule se présente en face :
je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.
3. Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable : je me rabats à droite sur la bande cyclable, je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste. Une fois le cycliste doublé, si aucun véhicule ne se présente face à moi,
je reste sur la voie centrale.

À vélo, à pied : Je circule à droite de la route derrière la ligne discontinue.





Sentier Ravenel :

RESTRUCTURATION DE L'ESCALIER FORESTIER

Situé le long de la Chalaronne, entre le Camping résidentiel de la Chalaronne et la commune de Thoissy, l'escalier existant du sentier Ravenel devenu trop dangereux a fait l'objet d'une reconstruction complète, intégrée dans l'environnement naturel. Ces travaux ont été brillamment réalisés en ce début d'année 2024, par l'entreprise Arnaud BLAIN de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Coût total des travaux : 990,00 € HT.

Office de Tourisme Val de Saône Centre !



UNE DERNIÈRE NOUVEAUTÉ

Pour ne manquer aucune des actualités, restez connectés sur l'application mobile ou le nouveau site internet de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre ! Plus d'informations sur le site internet : <https://www.tourisme-val-de-saone.fr/>



Installation de 12 nouveaux appuis vélos

**L'AMÉNAGEMENT URBAIN EST UN ENJEU MAJEUR
POUR LES VILLES ET VILLAGES QUI SOUHAITENT
OFFRIR DES ESPACES PUBLICS FONCTIONNELS ET
AGRÉABLES À LEURS CITOYENS.**



Au cœur de cette dynamique, l'installation de nouveaux appuis vélos dans les lieux stratégiques de la commune, constitue une réponse concrète aux besoins de mobilité douce et de stationnement sécurisé pour les cyclistes :

- ☞ 3 au droit de la rue Jean Monnet, à proximité de l'école Sainte-Marie ;
- ☞ 3 au droit de la rue de l'Eglise, à proximité des bars-restaurant « La Bascule » et « Le Chalaronne » ;
- ☞ 3 au droit de la place du 19 mars 1962 – Cessez-le-Feu en Algérie ;
- ☞ 3 au droit du Camping Municipal.

Dans un souci de cohérence visuelle et d'harmonisation esthétique, ce mobilier conçu par l'entreprise CINTRAMETAUX de Saint-Didier-sur-Chalaronne, respecte la charge graphique unique déterminée en 2020.

Coût total de l'opération : 2 966,19 € HT.

Saint-Désir-sur-Chalaronne

Économie locale, commerces et marchés

Cette commission a été créée,
au sein du Conseil Municipal pour travailler
avec tous les acteurs économiques de la commune
afin de générer un dynamisme bénéfique
pour les Désidériens.

Point travaux



LES TRAVAUX DE LA TRANSFORMATION DE LA MAISON « TRAINAR » VONT BON TRAIN !

Dirigés par le cabinet d'architecture désidérien ALB Archidinterieur; en charge de la mission complète de maîtrise d'œuvre, les travaux relatifs à la transformation de l'ancienne maison d'habitation « TRAINAR » en local commercial type « Maison du Bien-être » ont débuté mi-décembre 2023 et s'organisent dans les meilleures conditions.

Sous réserve d'aucune difficulté, la fin des travaux est envisagée pour la fin mai 2024.

LE PROJET

Le volume et l'emprise au sol du bâti existant n'est pas modifié.

Le projet modifie l'organisation générale du bâtiment afin d'optimiser les surfaces et mutualiser les aménagements, avec la création d'un escalier extérieur et son palier; pour desservir le R+1, qui viendront s'implanter en façade Nord, à la place du balcon existant. Cette modification permet de créer un accès à l'étage et

au rez-de-chaussée côté place de la Mairie, et par conséquent d'animer cette façade presque borgne et de rendre visible le futur commerce sur l'arrière du bâtiment.

Des modifications au niveau des ouvertures ont été apportées afin de mieux correspondre au nouvel aménagement.

L'accès principal au terrain et au bâtiment se fera en façade Sud par une rampe et le palier créé en béton résiné sur le trottoir. Sur l'arrière du terrain et du bâtiment, l'accès se fera par une rampe en béton résiné à 6% reliant le trottoir existant prolongé jusqu'au parking de la mairie où se situent les aires de stationnement public les plus proches.

Ainsi, les aménagements piétons de mise en accessibilité PMR avec la création de la rampe au Nord du bâti, permettront de relier la place de stationnement PMR au carrefour et à la rue du centre, et ainsi améliorer

l'accessibilité globale dans le centre du village.

L'établissement projeté comportera :

- Au rez-de-chaussée : accueil du public , magasin (vente de produits bien-être), des sanitaires accessibles au public et 2 salles de soins ;
- Au 1er étage : une salle d'attente, 2 salles de soins, une salle de pause réservée au personnel, des sanitaires et un local de rangement.

Coût de l'acquisition du bien immobilier:
103000 € HT, frais de procédure et taxes comprises.

Subvention accordée : 30 % de la part de l'Etat (DETR).

Coût des travaux y compris frais d'architecte et de maîtrise d'œuvre:
188000 € HT.

Subvention(s) accordée(s): 20,28 % de la part du Conseil Départemental de l'Ain.

Économie locale, commerces & marchés.





Tombola de Noël :

**+ DE 3 000 € À GAGNER
CHAQUE ANNÉE !**

Depuis 2020, à l'occasion du dernier vendredi avant Noël, la municipalité organise sa grande tombola de Noël en soutien aux acteurs économiques locaux. **Chaque année, plus de 50 lots achetés par la commune chez les commerçants & forains désidériens sont à gagner ; soit près de 3000 € de cadeaux !**

Le tirage au sort est réalisé sur le marché autour de chocolats et de vin chaud.
La participation au jeu est limitée à 1 ticket par personne !

Nouvel outil

POUR LES CHERCHEURS D'EMPLOIS DÉSIDÉRIEN

Vous recrutez du personnel ou êtes à la recherche d'un emploi ?

- Employeurs : donnez plus de visibilité à vos offres d'emploi en les publiant sur la rubrique "OFFRES D'EMPLOI" du site internet de la collectivité. Les emplois proposés devront toutefois être situés à Saint-Didier-sur-Chalaronne ou dans les proches environs (communes de la Communauté de Communes Val de Saône Centre) ;
- Chercheurs d'emploi : consultez régulièrement les offres d'emploi sur la rubrique "OFFRES D'EMPLOI". Des notifications sont envoyées automatiquement lorsque de nouvelles offres sont ajoutées !



PARLEZ DE VOUS !

Entrepreneurs, chefs d'entreprise ou indépendants, commerçants, agriculteurs, artisans...
Exerçant sur la commune ?

Manifestez-vous pour figurer dans : LE PROCHAIN MAG', L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS
de Saint-Didier disponible sur le site internet (saintdidiersurchalaronne.fr/annuaire) &
L'APPLICATION MOBILE de la mairie.

Contactez le standard de la mairie par téléphone au **04 74 69 73 37**
ou par mail à : mairie@st-didier-chalaronne.org

Saint-Dizier-sur-Chalaronne

Scolaire péri & extra scolaire jeunesse et sports

La commission intervient pour mobiliser nos jeunes, encourager le sport pour tous, au rythme de chacun en soutenant les pratiques sportives, en protégeant, valorisant et développant le patrimoine qui y est consacré.



Gaufres Salées

AU RESTAURANT SCOLAIRE

A l'occasion de la nouvelle année, le groupe scolaire Françoise DOLTO a pu profiter de l'animation « Gaufres salées », proposée par Cédric de la Sodexo, prestataire de la restauration scolaire.

Voilà qui a régalé petits et grands inscrits ce jour à la cantine!

Vacances vitaminées

AVEC L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS !!!

La municipalité accueille vos enfants à l'ACM, 50 semaines sur 52 dont 3 semaines en août et une semaine à Noël!

Les programmes proposés sont toujours élaborés avec attention et diversification. Parmi les dernières activités proposées :

- Chasse à l'œuf
- Diffusion documentaire « La Rome antique »
- Journée Citoyenne de la Propreté
- Visite de la grotte du Cerdon
- Sortie au musée des Confluences
- Organisation du carnaval
- Création de déguisements
- Visite du musée de la marionnette
- Sortie au musée du cinéma et de la miniature
- Et plein d'autres surprises!!!



Plus d'infos :
 Centre d'Accueil pour Mineurs (ACM)
 Laurence MAUBOURGUET
acm@st-didier-chalaronne.org - 04 74 06 64 63



Un cross solidaire

**"UN PETIT GESTE POUR
VOUS , FERA L'IMMENSE
BONHEUR D'UN ENFANT
QUELQUE PART SUR TERRE"
LUCAS LEPAGE**

C'est dans cet esprit que le groupe scolaire Françoise DOLTO a organisé, en fin d'année scolaire 2023, ce cross solidaire avec pour objectif de participer à la construction d'une école au SRI LANKA.

Comment ?

Courir en une ou plusieurs fois sur une distance de 100 m pour les maternelles, 400 m en élémentaire et collecter des dons par les enfants auprès de leur famille, leurs amis pour apporter le soutien financier au projet.

Distance totale parcourue 357 km 100 dans une très bonne ambiance. 1 314,50 euros ont été reversés à l'association ADELIA.

Un goûter offert par l'école est venu clôturer cette belle après-midi sportive.

Félicitations à tous et merci pour les encouragements et le soutien.

Grand-Départ
Département de Saône-et-Loire
Lundi 28 Août
SAINT-VALLIER

LOUHANS - CHATEAURENAUD
VAL D'EPY - PORTE DU JURA

Mardi 29 Août
CHAROLLES

Vendredi 1^{er} Septembre
SAINT-GERVAIS MONT-BLANC

Mercredi 30 Août
**SAINT-DIDIER-
SUR-CHALARONNE**
CC Val de Saône Centre

MEGÈVE

Haute-Tarentaise Vanoise
SAINTE FOY TARENTOISE

Jeudi 31 Août
CHALLES-LES-EAUX

Saint-Didier



VILLE DÉPART DU 1^{ER} TOUR DE L'AVENIR FÉMININ !

Quel honneur et quelle joie d'avoir été le mercredi 30 août 2023 Ville Départ de l'Étape n°3 du 1^{er} Tour de l'avenir Féminin !

Une très belle mise en valeur du cyclisme féminin, cher à notre territoire Val de Saône Centre et à notre beau Département de l'Ain !

Cet évènement n'aurait pas été possible sans la présence de nos nombreux partenaires que nous tenons ici à remercier chaleureusement :

- L'organisation du Tour de l'Avenir Femmes et de l'association Alpes Vélo ainsi que leurs partenaires,

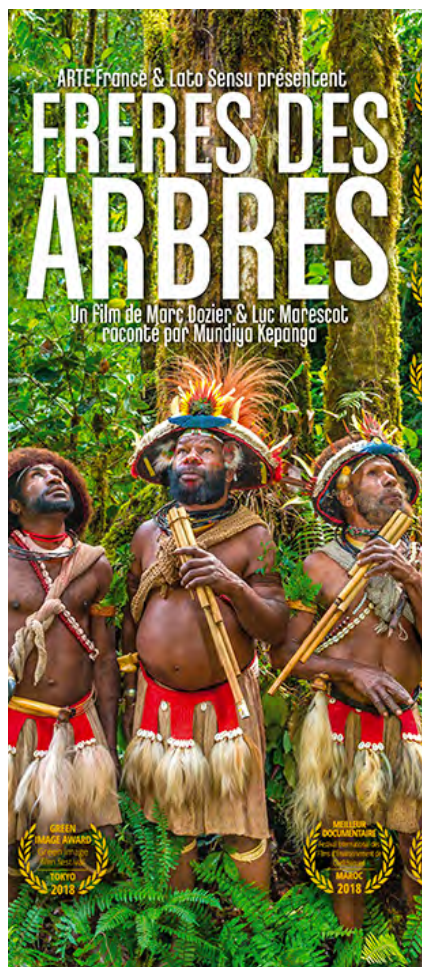


- Les équipes de la Gendarmerie de l'Ain et plus particulièrement le Général GASPARD pour sa présence,
- L' aide précieuse & l' accueil de toute l'équipe des bénévoles et signaleurs,
- L'ensemble des élus présents dont certains maires et M. Jérôme Buisson, Député de la 4^{ème} circonscription,
- Mme Alizée Bidaut, Miss Pays de l'Ain & Miss Rhône-Alpes 2023 pour sa présence sur la ligne de départ,
- Tous les habitants de Saint-Didier-sur-Chalaronne, pour leur présence et leurs nombreux encouragements.

Une très belle mise en valeur du cyclisme féminin !

- La Communauté de Communes Val de Centre pour leur participation financière et le prêt des installations sportives,
- L'ensemble des services de la commune de Saint-Didier,





Le chef Papou Mundiya Kepanga

**À SAINT-DIDIER
PAR 2 FOIS SUCCESSIVES !**

Il est un des visages et ambassadeurs de l'urgence à préserver les milieux naturels millénaires...

Considéré comme l'un des leaders de sa communauté, Mundiya Kepanga est un chef Papou respecté de la tribu des Hulis de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Observateur du monde développé qu'il aime commenter de façon personnelle, il est devenu une voix des peuples autochtones.

Rencontrer le public, partager sa vision du monde et faire passer son message de tolérance et de respect de l'environnement est une volonté forte de Mundiya Kepanga.

A ce titre, en partenariat avec l'Ensemble Scolaire Saint-Joseph, le chef Papou est venu rencontrer le public desidériens par 2 fois en 2023 à la Salle de la Lyre :

- L'une pour la projection du

documentaire « Frères des arbres » suivie d'un débat en compagnie du réalisateur Marc Dozier ;

- L'autre pour la projection du film « Gardiens de la forêt, le temps des solutions » dans lequel ce chef montre que des solutions sont possibles afin de lutter contre la déforestation. Elles commencent à être mises en place dans son pays.

Nous n'oublierons jamais ces deux belles occasions offertes pour venir le rencontrer !



École Française DOLTO:

OUVERTURE D'UNE « TOUTE PETITE SECTION » DÈS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

Grâce à la pugnacité des élus et de l'équipe éducative, une classe de TPS ouvrira à la rentrée septembre 2024 !

L'accueil en TPS se fait de manière progressive, et, pour faciliter l'intégration des enfants, l'école s'adapte aux spécificités de l'enfant et accompagne les familles.

La Toute Petite Section, c'est quoi ?

- Une classe de toute petite section accueille les enfants de moins de trois ans,
- Un fonctionnement spécifique qui respecte les besoins du jeune enfant : physiologique, socio-affectif, moteur et cognitif,
- Des conditions matérielles adaptées favorisant le jeu, l'autonomie, le langage, le

développement moteur et la socialisation permettant progressivement à votre enfant de devenir élève,

- Un personnel qualifié qui veille au respect des besoins et du rythme de chaque enfant,
- Un accueil en fonction des besoins spécifiques de l'enfant en concertation avec les familles,
- Un accueil possible sur les temps méridiens et périscolaires.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, nous vous invitons à prendre attache avec la direction de l'école Française DOLTO.

École publique Française Dolto
251 rue des Huguets
01140 Saint-Didier-Sur-Chalaronne
04 74 69 71 47
ce.0011274e@ac-lyon.fr



Nouveau :

DES AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS & SÉCURITAIRES AU GROUPE SCOLAIRE F. DOLTO !

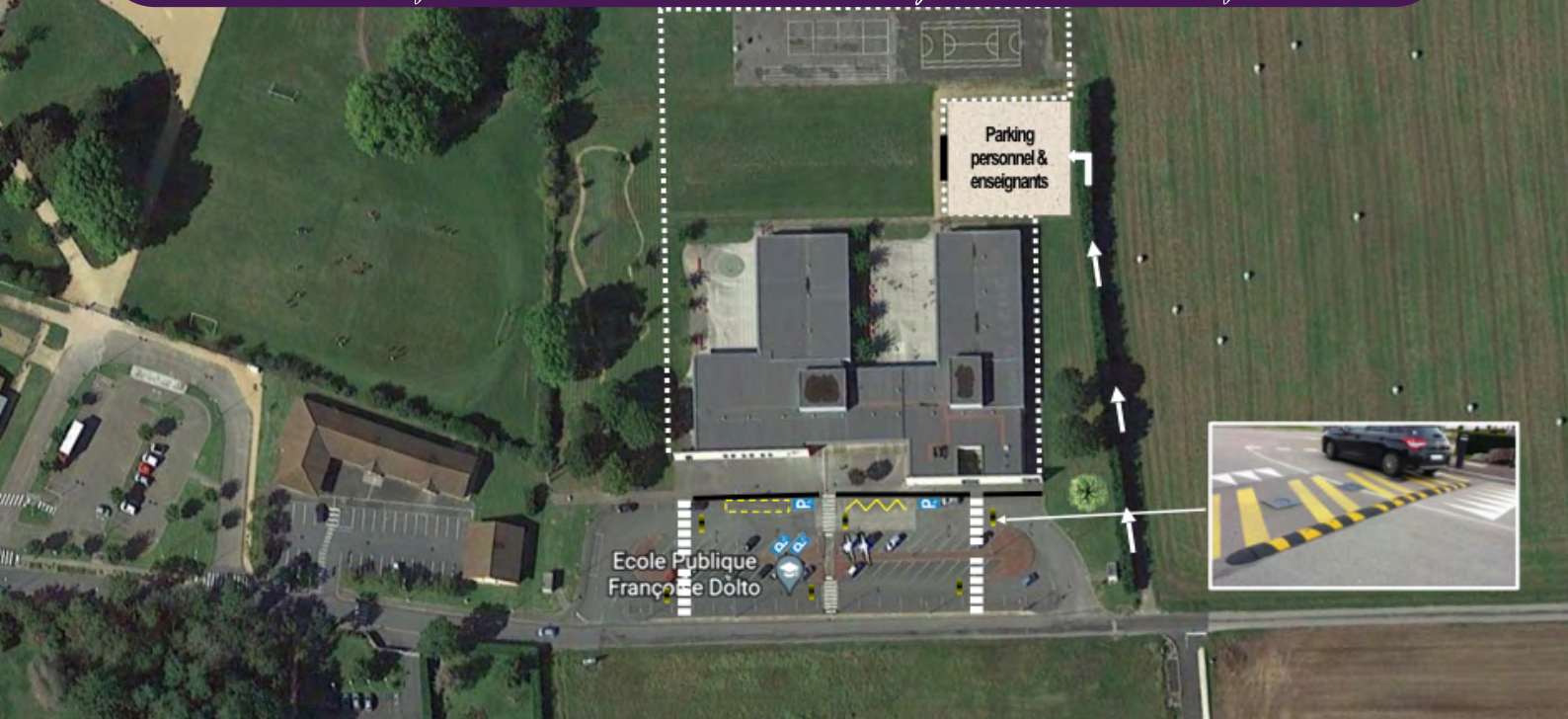
Conformément aux engagements de campagne et afin de répondre pleinement aux attentes des parents d'élèves relayées notamment lors des conseils d'écoles, la municipalité s'est engagée dans la réflexion et la mise en œuvre d'un projet d'ampleur visant plusieurs objectifs :

- Assurer la sécurité des piétons
- Assurer la sécurité des véhicules évoluant entre le parking public et le parvis du groupe scolaire ;
- Réduire la vitesse des véhicules circulant au droit du parking du groupe scolaire et améliorer les conditions de stationnement aux heures de pointe ;
- Assurer la sécurité du parvis du bâtiment ;
- Améliorer le bien-être des élèves lors des temps de pause.

Pour répondre à ces nombreux défis, les élus ont fait réaliser plusieurs aménagements structurants dont certains sont en phase d'être terminés :

- Agrandissement de la cour de récréation à l'arrière du groupe

Scolaire, péri-extrascolaire, jeunesse & sports .



scolaire, sur une surface totale enherbée et prochainement arborée d'environ 4 000 m² ;



- Aménagement d'un parking réservé au personnel éducatif et communal à l'arrière du groupe scolaire permettant de libérer plus d'une vingtaine de places sur le parking existant ;



- Réalisation de nouveaux marquages au sol : dépose-minute, places PMR, passages-piétons, etc.
- Installation de ralentisseurs en amont de chaque passage piéton visant à marquer le cheminement piétonnier et obliger les conducteurs à ralentir au croisement des familles et enfants ;



- Installation prochaine de plusieurs barrières sur le parvis de l'école visant d'une part, à éviter aux enfants de traverser directement en sortie d'école et d'autre part, de permettre d'assurer la sécurité de tous.

L'ensemble de ces travaux d'aménagement ont été réalisés avec rigueur et professionnalisme par les entreprises SOCAFL (Crottet, 01) & CHALLENGE (Vaulx-en-Velin, 69) pour un montant total de 69 496,88 € TTC.

Les plus :

- Remplacement des écrans d'ordinateurs dans toutes les salles de classe ;
- Acquisition d'un destructeur de documents ;
- Acquisition de plusieurs poubelles de tri ;
- Travaux de raccordement du bâtiment au réseau fibre optique ;
- Modification de l'ensemble du système téléphonique ;
- Nouveau fonctionnement de la cantine avec la mise en place du self ;



Nouveaux jeux pour les enfants !

DEUX NOUVELLES STRUCTURES DE JEUX POUR TOURNER, GRIMPER, GLISSER, ...



« Île Déserte » & « A l'Abordage » ont été installées au droit des sites du Camping résidentiel de la Chalaronne et du Parc du Moulin Neuf.



La Commune de Saint Didier sur Chalaronne a souhaité remplacer certaines structures devenues trop dangereuses pour ouvrir et concevoir l'accès aux espaces de jeux à tous les publics, notamment les enfants âgés entre 3 et 5 ans.



Répondant aux demandes de parents et assistantes maternelles, ces projets ont été imaginés par la commission Scolaire, Péri-Extrascolaire, Jeunesse & Sports pour donner naissance à ces espaces qui se veulent être, également, des endroits de rencontre, de partage et d'échange intergénérationnel.

Ces structures ont été plafonnées à des hauteurs de 95 cm, afin de pouvoir installer et exploiter les aires de jeux sur le gazon naturel et/ou structure sable des espaces en place et éviter ainsi toutes dépenses d'aménagement supplémentaires.



Ces nouvelles structures en bois ont été imaginées, créées et installées par l'entreprise Signasolution de Saint-André-de-Bâgé (Ain, 01) pour un montant total de 29 385,75 € HT pour laquelle nous demeurons en attente de subventions.

La voie du tigre blanc

UNE NOUVELLE ASSOCIATION D'ARTS MARTIAUX SUR LA COMMUNE

En ce début de saison, une **nouvelle association** a vu le jour sur la commune : **La voie du tigre blanc**. Cette école d'arts martiaux, déjà bien implantée sur les communes de Parcieux, Reyrieux, Sainte Euphémie et Saint Didier de Formans propose des cours de **Kung Fu** et de **Self Défense** mais aussi des **stages**, des **initiations**, de la **formation** et du **sport en entreprise**.



Suite à la demande de participants, lors de deux initiations dispensées à l'Accueil de Loisirs au printemps dernier, l'association a contacté la mairie. **L'accueil, l'enthousiasme et la mobilisation de l'équipe municipale ont permis au projet de se concrétiser.**

Depuis le 10 septembre 2023, **les cours sont dispensés tous les lundis, à la Salle de la Lyre**, pour les adultes et enfants à partir de 7 ans. On compte plus de **35 élèves qui fréquentent les cours.**

Ce qui est proposé :

- **Le Kung Fu**, découverte et perfectionnement des arts martiaux chinois. Chorégraphies à mains nues et avec armes, techniques de défense et de combat à mains nues mais aussi Chang Bing et Nun Bing (combats techniques et tactiques de bâtons et de nunchakus en mousse avec protections).
- **La Self Défense**, découverte de principes techniques adaptés à toutes et à tous pour une efficacité et une affirmation de soi dans un esprit de protection et de respect de la loi.

Les techniques sont issues de plusieurs disciplines avec une **recherche de technicité** permettant à toute personne de **se défendre efficacement quels que soient son âge, son sexe et ses aptitudes physiques.** Connaissance des points vitaux, techniques de frappes,

clefs, travail de l'énergie, cris, mises en situation d'agression...

Les associations de la voie du tigre blanc comptent à ce jour plus de **200 adhérents**. Elles offrent une pratique de **niveau loisirs à compétition** avec de beaux résultats : des **médailles remportées en 2023 aux championnats régional et national**. Participation aux championnats de France à Eaubonne (région Île-de-France) la saison dernière et à Nice les 09 et 10 mars 2024.

Les horaires :

- **Cours enfants de 7 à 12 ans : 18h30 à 19h45**
- **Cours ados/adultes : 19h45 à 21h.**

Les projets :

- **L'ouverture prochaine d'une section 4/6 ans.**
- **L'ouverture d'un deuxième cours hebdomadaire au plus tard la saison prochaine.**

Les apprentissages sont progressifs et individualisés suivant les capacités, l'âge, et les attentes de chacun. Chaque pratiquant évolue à son rythme grâce à une pratique adaptée dans son contenu et son intensité. **L'étude se fait dans un état d'esprit de coopération, d'entraide, de confiance et de respect.** Les objectifs sont de contribuer au bien-être de chacun, de développer les aptitudes physiques et techniques et de promouvoir le vivre ensemble.



Les cours sont dispensés par quatre professeurs diplômés et passionnés.

Cours d'essai et inscriptions possible toute la saison, adultes et enfants à partir de 4 ans : soyez les bienvenus !

www.lavoiedutigreblanc.com
06-17-03-95-17 / 06-78-40-43-06 / 06-76-92-19-03

Conseil Municipal des Jeunes :



LE DEUXIÈME MANDAT EST EN ACTION !

Vendredi 9 février 2024 a eu lieu l'investiture du nouveau Conseil Municipal des Jeunes, à la mairie, en présence du maire, Renaud DUMAY et des membres de la Commission Scolaire, Péri, Extra-scolaire, Jeunesse et Sports.

Un moment empreint de solennité pour les 10 jeunes élus. À cette occasion, les nouveaux élus ont reçu leur pochette y compris leur écharpe tricolore.

Dans un cadre bienveillant et formateur, ces jeunes, élus pour un mandat de 2 ans, auront la possibilité, de partager des idées et de participer à des actions qui leur ressemblent !

Leur première réunion de travail a eu lieu le 02 avril 2024 en salle du Conseil Municipal lors de laquelle les jeunes élus

ont planché sur le 1^{er} projet de leur mandat : Organisation d'une journée nettoyage de la commune le samedi 29 juin 2024!

Bienvenue au 2^{ème} Conseil Municipal des Jeunes · 2024 - 2026 ·

MASTALERZ Stanislas	CM2	École Françoise Dolto
CHIZELLE Léa	CM2	École Françoise Dolto
GRASSET Hélia	CM1	École Françoise Dolto
MARTINY Eyma	CM1	École Françoise Dolto
FORICHER Lana	CM1	École Françoise Dolto
GUTIERREZ Hugo	CM2	École Sainte-Marie
FOURMONT CABRY Emiliana	CM1	École Sainte-Marie
CARRIER Nolan	CM1	École Charentay
BORDET Chloé	6 ^{ème}	Collège Saint-Joseph
PRONOST Alexia	6 ^{ème}	Collège Saint-Joseph





Saint-Dicier-sur-Chalaronne

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est en charge de l'action sociale dans la commune. Il s'adresse à tous les habitants qui rencontrent des difficultés et qui ont besoin d'être informés sur leurs droits sociaux. Ils sont accompagnés dans leurs démarches ou orientés vers un partenaire institutionnel ou associatif.

LE DÉPARTEMENT À VOTRE ÉCOUTE
Un seul numéro pour les services de la Solidarité et la MDPH* pour toutes vos questions



30 01*
*Numéro gratuit

- Handicap
- Aides aux personnes âgées
- Situation budgétaire
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Logement
- Soutien aux parents
- Petite enfance
- Adoption

Besoin d'une aide particulière :

QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

Le dispositif d'aide facultative du CCAS a pour objectif principal d'apporter une réponse adaptée à des situations sociale ou financière difficiles, en partenariat avec le secteur associatif et les services départementaux. Ces aides sont délivrées selon certains critères.

Elles concernent principalement :

- Les aides alimentaires,
- Les secours financiers d'urgence,
- Les aides à la restauration scolaire maternelle et primaire,
- Les dépenses énergétiques.

Les aides financières sont soumises à condition.

IMPORTANT : Pour réaliser une demande d'aide financière, vous devez en premier lieu prendre attache avec le Centre Départemental de Solidarité de l'Ain.

Centre Départemental de la Solidarité : 1 place George Agniel, 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne

Tel : 30 01 ou <https://ainsolidarites.ain.fr>

Horaires :

Lundi matin fermé au public - Lundi de 13h30 à 17h00

Mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

En 2023 et 2024, le CCAS de Saint-Didier-sur-Chalaronne a versé un montant d'aide total de 827,60 €.

FORMATIONS PSC1 - PREMIERS SECOURS

Organisé par le CCAS - Centre Communal d'Action Sociale



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

SAMEDIS 25/11 02/12

FORMATION GRATUITE
de 08h15 à 12h et de 13h à 18h à la mairie
LIMITÉE À 10 PARTICIPANTS PAR SÉANCE !
(Chèque de caution de 50€ à verser à l'inscription)

Formation PSC1 !

PREMIER SECOURS RECONDUITE

La commune, par le biais du CCAS, propose chaque année, une formation gratuite Prévention Sécurité Civiques niveau 1 (PSC1) aux habitants de la commune.

Dispensée par la Croix Rouge, ces formations ont pour objectif de vous former aux gestes de premiers secours utiles dans la vie de tous les jours.

En 2023, les formations ont eu lieu les samedis 25 novembre et 02 décembre dans la Salle du Conseil Municipal pour un total de 15 personnes formées !

Montant de l'action: 800 € TTC.

Rentrée scolaire :

40 € PAR COLLÉGIEN OU NIVEAU ÉQUIVALENT !

Le CCAS de Saint-Didier-sur-Chalaronne propose chaque année, au moment de la rentrée scolaire, une aide financière pour l'acquisition des fournitures scolaires des collégiens désidériens et niveaux équivalents.

En 2023, compte-tenu de la baisse du pouvoir d'achat, le CCAS a vu plus loin en ajoutant 10 € supplémentaire par enfant.

Au total, 107 enfants ont bénéficié de cette aide de rentrée scolaire pour un total versé de 4280,00€.



SAINT DIDIER SUR CHALARONNE

Année 2023-2024

Back To School

Le Centre Communal d'Action Sociale aide financièrement les collégiens désidériens ou niveaux équivalents.

DATE LIMITE 31 OCTOBRE 2023

30€ 40€ PAR ENFANT

FORMULAIRE EN LIGNE

www.saintdidiersurchararonne.fr

SENIORS - RESTEZ MOBILE !

Organisé par le CCAS - Centre Communal d'Action Sociale



association PRÉVENTION ROUTIÈRE

Mercredi 22 Novembre de 14h à 17h en mairie !

ATELIER GRATUIT

Limité à 15 participants désidériens de plus de 55 ans !
(Chèque de caution de 50€ à verser à l'inscription)

1 fois par an :

RÉVISEZ VOS CLASSIQUES EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE !

A Saint-Didier, quand ça roule, on renouvelle !

Le CCAS a mis en place, pour la 2ème année consécutive, en partenariat avec l'Association Prévention Routière, 1 stage de remise à niveau "Restez mobile !" qui porte sur les nouveautés du Code de la Route et sur les causes principales des accidents les concernant.

Ce stage, réservé aux plus de 55 ans, s'est tenu le mercredi 22 novembre 2023 dans la Salle du Conseil Municipal de 14h00 à 17h00.

Montant de l'action: 500 € TTC.

Actions de fin d'année :

**REVALORISATION
DE 10 €
SUPPLÉMENTAIRE
PAR PRESTATION !**

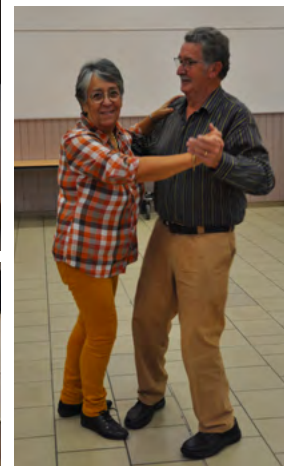
Dans le cadre de son action conviviale de cohésion sociale, le CCAS est heureux de faire bénéficier aux personnes âgées de 70 ans et +, résidant sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne la possibilité, soit :

- De bénéficier d'un bon d'achat de 30 € utilisable auprès du commerçant désidérien de son choix,
- De participer, accompagné de son conjoint ou aidant, au repas organisé le dimanche de 19 novembre 2023.

Aussi, les personnes de 70 ans et +, ayant résidé à Saint-Didier-sur-Chalaronne, et institutionnalisées au moment de l'organisation du repas de fin d'année, se voit remettre un colis de produits de soin et de beauté d'une valeur de 30 €.

En 2023,

- Près de 110 personnes ont participé au repas de fin d'année préparé par le traiteur Arnaud BROYER de Saint-Didier-sur-Chalaronne et animé par Chantal NÉMOND de Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Le service et la décoration ont été intégralement pris en charge par l'équipe du CCAS. Le thème retenu cette année : Les JEUX OLYMPIQUES 2024 !
- Près de 236 chèques cadeaux de 30 € ont été distribués soit 7 080 € réinjectés dans le commerce local !





Saint-Didier-sur-Chalaronne

Santé et social

La commune se mobilise
pour la santé et la sécurité de tous.
Découvrez un panel d'actions menées par vos élus.

Ça bouge à la Maison de Santé... Et c'est plein !



Les nouvelles arrivées :

JULIE ARNAUD, COACH FAMILIAL, CONJUGAL & INDIVIDUEL

Installée depuis mi 2023 en tant que coach familial, conjugal et individuel, elle vous propose de faire plus ample connaissance !

Maman de deux enfants, Julie travaille auprès des familles depuis plus de 15 ans. Aujourd'hui elle accompagne les enfants, les ados, les adultes et les couples, individuellement et collectivement au cabinet ou lors d'interventions dans des structures.

Julie accompagne chaque personne

à dépasser les situations de blocages pour retrouver confiance et harmonie dans sa vie personnelle, dans sa vie de famille ou dans son couple.

Elle a à cœur de :

- **Vous guider vers vos objectifs** de manière concrète, efficace et chaleureuse,
- **Vous soutenir dans les épreuves** et vous donner envie d'adopter de nouvelles habitudes,
- **Vous permettre d'utiliser toutes vos ressources** pour cultiver un quotidien épanouissant.

Ecouter, questionner et amener les personnes à passer à l'action pour opérer des changements concrets et durables : voici l'essence même de son métier.

Lors de ses accompagnements, elle privilégie le comment au

pourquoi, une approche différente et/ou complémentaire de celui d'un psychologue.

Les motifs pour lesquels les personnes viennent voir Julie sont très différents en fonction des personnes, de leur âge et de leurs expériences de vie.

Julie est convaincue que tout le monde peut changer, rien n'est irréversible et que les erreurs sont des chances d'apprendre.

Il n'est pas proposé de recettes miracles car Julie n'est pas magicienne mais elle se met à votre écoute et vous invite à passer à l'action en cultivant la spontanéité et l'authenticité pour que vous vous sentiez libres d'être qui vous êtes sans craindre le jugement.

Pour en savoir plus :

Tel : 06 87 55 42 31
juliearnaud-coach.fr





ÉMILIE SERCY, INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE LIBÉRALE.

Installée depuis le 02 janvier 2024, Emilie Sercy, désidérienne de naissance, est Infirmière puéricultrice depuis 22 ans.

Après un parcours en hôpital pédiatrique durant 10 ans, puis en tant que directrice de crèche depuis 12 ans, elle a souhaité revenir dans le soin en suivant une formation de 3 ans pour obtenir un titre RNCP de Spécialiste en Shiatsu en octobre 2023.

LE ZEN SHIATSU ?

Méthode holistique de prévention et d'accompagnement à la santé basée sur une communication bienveillante par le toucher. Discipline originaire du Japon, reconnue là-bas, depuis 1954, comme médecine à part entière. Le shiatsu permet par des appuis sur les méridiens, des mobilisations ou étirements doux, de rééquilibrer la circulation énergétique pour :

- **Détente profonde,**
- **Evacuer les toxines,**
- **Renforcer les défenses**

immunitaires,

- **Rétablir la communication corps/esprit,**
- **Apaiser les douleurs physiques et/ou émotionnelles....**

OU ?

Émilie reçoit à domicile, dans une salle spécialement dédiée mais elle peut aussi se déplacer au domicile des personnes ou proposer des séances de courtes durées, sur chaises, en entreprises où hôpitaux.

UNE SEANCE ?

La séance dure environ 1h. La pratique se fait au sol sur un tatami et futon japonais, totalement habillé.

En parallèle, Émilie s'est installée en tant qu'infirmière puéricultrice libérale non conventionnée à la Maison de Santé. Elle assure des missions de Référente Santé Accueil Inclusif pour les structures d'accueil de jeunes enfants.

Émilie propose ses services afin de permettre aux crèches d'être en conformité avec le décret d'août 2021 imposant une Référente santé aux EAJE (Établissement d'accueil du jeune enfant).

Elle assure entre autres :

- **Le suivi des enfants porteurs de handicap** et fait le lien avec les

différentes institutions, familles, professionnels de santé,

- **La formation du personnel** dans l'administration des médicaments des enfants,
- **L'établissement de différents protocoles,**
- **Des animations autour de l'alimentation, du sommeil des petits...** A destination des professionnels et/ou des familles...

Le cabinet est partagé avec Me Emmanuelle Roux et M. Jordan Bert. Émilie assure également des consultations de soutien à la parentalité à destination des jeunes parents (au cabinet ou à domicile) :

- **Accueil bébé,**
- **Aide et soutien à l'allaitement,**
- **Informations autour du portage,**
- **Conseils et accompagnements sur différentes thématiques (sommeil, l'alimentation, les pleurs...),**
- **Orientations vers un réseau pluridisciplinaire...**

Maison de santé :

38 place Georges Agniel, RDC
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne



CÉLINE CLARY, ORTHOPHONISTE

Suite au départ pour raisons de santé, Madame Julie FERNANDES est remplacée par Madame CLARY Céline, installée à Saint-Didier depuis le lundi 22 avril 2024.

Céline exerçait jusqu'à présent sur la commune de Garnerans et a souhaité rejoindre les équipes de la Maison de santé dans le cadre d'un projet personnel.

L'orthophonie joue un rôle primordial dans la prise en charge des troubles de l'apprentissage de la lecture, comme par exemple la dyslexie.

Elle peut également aider les enfants qui n'acquièrent pas un raisonnement logique, qui ont un retard de langage ou qui ont des difficultés à apprendre à lire, et à parler.

Maison de santé :

38 place Georges Agniel 1er étage,
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne

Prochainement :

- Arrivée d'un nouveau médecin généraliste pour remplacements occasionnels,
- Arrivée dès septembre de Madame Maïwenn FOURDEUX, Psychomotricienne.

DÉVELOPPONS, POUR L'AVENIR, L'OFFRE DE SANTÉ SUR SAINT-DIDIER !

Compte-tenu des nouvelles arrivées au sein de la Maison de Santé, les locaux sont aujourd'hui saturés et ne permettent plus d'accueillir de nouveaux praticiens dans des conditions optimales. A ce titre, la municipalité s'est vue contrainte de refuser, en vain, plusieurs installations de professionnels.

Parfaitement conscients / au fait du besoin indispensable de développer l'offre de santé sur le territoire, les élus municipaux désidériens ont entamé depuis fin d'année 2023, une réflexion globale permettant d'accueillir, à moyen terme, sur un site unique, une offre de santé plus complète, vertueuse et adaptée aux besoins des désidériens et habitants des communes voisines.

En ce sens, les élus ont voté au budget primitif 2024, une étude d'avant-projet sommaire permettant de répondre à ces grands défis / besoins!

Les équipes de l'ADAPA toujours à vos côtés !

DEPUIS PLUS DE 60 ANS

Dans tout le département de l'Ain, l'ADAPA s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, ayant fait le choix de rester à domicile.

Dans une démarche de prévention des

fragilités et d'accompagnement des proches aidants, l'ADAPA s'engage à organiser des services d'aide et d'accompagnement pour permettre un maintien à domicile de qualité tout en respectant le projet de vie des personnes.

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile

gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins.

Votre contact de proximité :
Jennifer BAGARINI

Maison de santé :
38 place Georges Agniel
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
04 74 45 59 64 - www.adapa01.fr -
contact@adapa01.com



Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE



04 74 45 59 63
38 Place Georges Agniel
01140 ST DIDIER SUR
CHALARONNE

adapa@adapa01.com
www.adapa01.fr

Aide et soins à domicile

- Aide aux proches aidants
- Prévention
- Portage de repas
- Aide à la fonction d'employeur
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Alternatives au domicile

On recrute !

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES
D'INTERVENANTS À DOMICILE !
Postulez à recrutement@adapa01.com ou
RDV sur www.adapa01.fr rubrique « on recrute »



AIN DOMICILE SERVICES
119 place des Halles
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
04 74 51 05 23 / 06 74 45 70 00
saone.bresse@ain-domicileservices.fr

NOTRE MÉTIER, VOUS ACCOMPAGNER!

NOUS AVONS DES SOLUTIONS 24/24H 7/7J

ACCOMPAGNEMENT VIE QUOTIDIENNE
ENTRETIEN DU LOGEMENT
GARDE D'ENFANTS DE • 3 ANS
COURSES
RÉALISATION DE REPAS

AIDE À LA PERSONNE
TRANSFERT, INSTALLATION
SURVEILLANCE
AIDE À LA TOILETTE...

VIE SOCIALE
TRANSPORT ACCOMPAGNE
ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS
STIMULATION...

OFFRE DE REPIT
PRÉSENCE DE JOUR ET DE NUIT
RÉPONSE RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE

NOUS INTERVENONS SUR VOTRE COMMUNE

DEVIS GRATUIT

L'essentiel c'est vous !

Ain Domicile Services,

**ACTEUR POUR LE SOUTIEN
DE L'AUTONOMIE À DOMICILE**

Un service d'Aide et Accompagnement à domicile de proximité depuis plus de 30 ans intervient sur votre commune. L'association, présente sur l'ensemble du département de l'Ain, agit en faveur du soutien de l'autonomie à domicile en respectant choix et projets de vie. Des équipes de professionnel(le)s de proximité œuvrent au quotidien pour vous aider et vous accompagner. L'association propose des interventions 7/7 jours, 24/24H grâce à 2 modes d'interventions.

Avec nos aides à domicile, nous vous proposons :

- **Un accompagnement à la vie quotidienne : aide à l'entretien du logement et du linge, garde d'enfant de plus de 3 ans, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation de repas,**
- **Une aide à la personne : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilisation, aux déplacements du quotidien, ...**
- **Un accompagnement pour des activités de loisirs et de vie sociale (promenade, jeux, ...),**
- **Un service d'accompagnement véhiculé pour permettre de vous rendre à votre rythme à des rendez-vous ou activités,**
- **Un accompagnement au numérique individuel et au rythme de la personne,**
- **Une solution de répit pour les aidants par des interventions ponctuelles ou régulières,**
- **Des actions de prévention,**
- **Un accompagnement des particuliers employeurs dans leur fonction d'employeur (administratif, déclaration, assistance,...),**
- **Une coordination soin – aide.**

Roselyne TAPONAT, responsable de votre secteur, vous accompagne dans le choix des prestations les plus adaptées à vos besoins. Une rencontre à votre domicile gratuite sera réalisée afin de vous présenter l'association et vous proposer les solutions répondant à vos besoins.

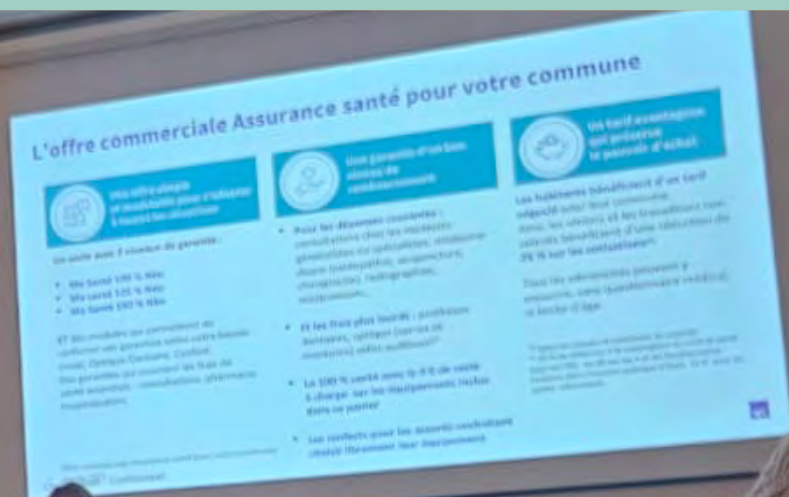
ASSOCIATION AIN DOMICILE SERVICES

Notre antenne de proximité :

119 place des Halles
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
04 74 51 05 23 – 06 74 45 70 00
saone.bresse@ain-domicileservices.fr

Permanences :

Tous les vendredis de 8h30 à 12h00
Mairie de Thoissey
8 rue de l'hôtel de Ville
01140 THOISSEY
www.ain-domicileservices.fr



Santé & dépendance

DES OFFRES POUR TOUS LES DÉSIDÉRIENS !

La municipalité de Saint-Didier renouvelle ses offres Santé (Mutuelle et Dépendance) en partenariat avec les équipes d'AXA.

Une réunion d'échanges a été organisée le 28 mars 2024 à la Salle de la Lyre avec l'équipe d'AXA et leur partenaire France Alzheimer 01.

Que vous soyez étudiant, une famille, retraité, sans emploi, ou que vous exerciez une activité professionnelle, cette couverture santé complémentaire collective peut vous intéresser !

La commune est le facilitateur de la

mise en place de ce projet et ne prend aucun engagement financier dans cette action avec l'organisme mutualiste. Elle joue uniquement un rôle de partenaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le conseiller privilégié ou vous rendre à l'une des permanences mensuelles prévues en mairie, tous les derniers vendredis matins du mois de 09h00 à 12h00

Nathalie MANGANIELLO,
Agent AXA AEP
07 86 59 72 92
Nathalie.manganiello@axa.fr

LA SANTÉ POUR TOUS !

DES OFFRES SANTÉ ET DÉPENDANCE POUR TOUS LES DÉSIDÉRIENS

Les élus s'engagent pour vous !

RÉUNION PUBLIQUE

📍 Salle de la Lyre

📅 Jeudi 28 mars 2024 19h00

- ✓ TARIF AVANTAGEUX
- ✓ AUCUN CRITÈRE DE SÉLECTION
- ✓ JUSQU'À -25 % DE REMISE

SAINT-DIDIER SUR-CHALARONNE

Pour toutes demande d'infos ou de devis :
Nathalie MANGANIELLO, Agent AXA AEP
📞 07 86 59 72 92
✉ nathalie.manganiello@axa.fr

Le Centre Départemental de la Solidarité a ouvert ses portes fin 2023

En décembre 2019, le Département de l'Ain réorganisait ses services sociaux pour offrir des réponses de proximité aux Aindinois. 16 Centres Départementaux de la Solidarité sont répartis sur tout le territoire dont l'un d'entre eux à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Ils regroupent des équipes pluridisciplinaires, proposant un accueil sans rendez-vous et offrant la possibilité de rendez-vous spécialisés.

Depuis septembre 2021, le Centre Départemental de la Solidarité de Saint-Didier-sur-Chalaronne a intégré de nouveaux locaux, spacieux et confortables. Il intervient sur le territoire des Communauté de communes Val de Saône Centre et la Veyle. Ce secteur frontalier avec le Rhône et la

Saône-et-Loire connaît une hausse démographique.

Ce CDS est composé de 15 personnes : une responsable, 5 travailleurs sociaux de polyvalence, 2 travailleurs sociaux spécialité budgétaire, 3 puéricultrices et 4 secrétaires.

Des portes ouvertes ont été organisées le 30 septembre 2023 à destination des professionnels et partenaires, faisant fonction d'inauguration à retardement. Étaient présents, des agents du Département du service Solidarité, des travailleurs sociaux, des représentants des communes, de l'Éducation nationale, des structures d'insertion et des associations.





32^{ème} Congrès Départemental des Donneurs de Sang

Nous sommes
fiers de soutenir
le don du sang.
Les malades
en ont besoin.

La commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne a été honorée d'accueillir; le dimanche 17 mars 2024, sur ses terres, le 32^{ème} Congrès Départemental des Donneurs de Sang de l'Ain.

Un grand BRAVO à l'ensemble des bénévoles de l'association locale des Donneurs de Sang Val de Saône Chalaronne pour l'organisation de cet évènement.

« Plus qu'en simple idée, c'est une nécessité, quelle qu'en soit la forme, pour soutenir des actions menées par des associations qui s'occupent de ceux qui souffrent tant dans le domaine médical que dans celui du handicap. »





Luc & son Tour de France en 99 jours!

Dans le monde pro comme dans le perso, Luc pousse les gens à se surpasser et à faire de leur mieux pour aller de l'avant en leur montrant que même avec un handicap tout est possible.

Luc a 23 ans, il est atteint de Dystonie, une maladie neurologique qui entraîne un trouble de la motricité et de l'éloquence. Ce handicap est dû à une complication à sa naissance.

« Le médecin a dit à mon père on descend en urgence et soit on remonte avec les deux soit avec personne » raconte-t-il. Même avec ce handicap, il croque la vie à pleine dents et se lance des challenges sportifs pour sensibiliser à l'handicap...

Le projet est né suite au stage que Luc a effectué au sein de la société Arche MC2. Autour d'une discussion, Luc apprend que ses collègues vont faire un triathlon en équipe, l'idée le séduit et il se greffe

au projet ! Dès le lendemain, il va se lever à 5h du matin pour s'entraîner à courir avec sa maman.

De là, est née une vraie passion pour le sport et surtout pour les défis ! Luc va en réaliser plusieurs. Au-delà du triathlon, et de l'épreuve de la course à pieds, il va faire



l'Orange Vélodrome Trail qui est une course de 8km dans le Vélodrome où se trouve beaucoup d'escaliers, alors que Luc doit se tenir à une rampe pour monter.

Au fur et à mesure des défis relevés, sa maman va lui dire : "Toi, un jour tu feras le Tour de France" ...

Après une bonne nuit de sommeil et de réflexion, Luc a dit "d'accord" !

Le projet est né !

Dès le 3 septembre 2023 et ce jusqu'au 11 décembre 2023, Luc va faire le Tour de France en 76 étapes de 50km/jour (10km de course à pied et 40km de vélo) soit 3 285 km pour sensibiliser au handicap.

99 jours, un challenge.

Une boucle pour une cause qui tient à cœur. Ce tour, c'est aussi la traversée des plus belles régions de France pour mettre en lumière cet handicap dont Saint-Didier-sur-Chalaronne où Luc a été accueilli chaleureusement

par Christophe BOUQUIN-JAFFRE, Adjoint délégué à la Santé et au Social & Claudette GUSELLA, Conseillère Municipale ainsi que toute l'équipe du Camping résidentiel de la Chalaronne.

Un grand MERCI Luc pour ces échanges !

Saint-Dizier-sur-Chalaronne

Vie associative, festivités et salles communales

Cette commission porte la réflexion et émet des propositions sur les événements et cérémonies qui animent la commune toute l'année.



31 août 2024 :

80 ANS DE LA LIBÉRATION DE SAINT-DIDIER !

Chaque année, les désidériens se souviennent de la Libération de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui a eu lieu le 31 août 1944 !

L'occasion pour la municipalité de rappeler l'Histoire et de se recueillir :

- À la stèle de Challes, à la mémoire de Georges Vieillard,
- À la stèle de la Croix du Jubilé, à la mémoire d'André Vanheins, Jean Turpin et Lucien Scour,
- Aux Monuments aux Morts.

Jour pour jour, le 80ème anniversaire de la Libération de Saint-Didier-sur-Chalaronne sera fêté le samedi 31 août 2024. Tous les habitants sont invités à se joindre à cette cérémonie d'hommage.

Mémoire

SOUVENONS-NOUS DES 2 GUERRES MONDIALES

Chaque année, à l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et de la Victoire du 8 Mai 1945, le Monument aux Morts est le théâtre de cérémonies commémoratives.

Ces cérémonies sont organisées au centre de Saint-Didier, en présence de personnalités politiques, élus municipaux, élus du Conseil Municipal des Jeunes, enfants des écoles F. DOLTO et Sainte-Marie, pompiers, gendarmes, anciens combattants, porte-drapeaux, Batterie-Fanfare « La Lyre », l'Ecole de Musique municipale, Chœur Contemporain La Cantalaronne, etc.

N'oublions jamais tous ces enfants, femmes et hommes disparus lors de ces deux grandes guerres.

À nos SOLDATS DU FEU !



Les sapeurs-pompiers sont mis à l'honneur chaque année à l'occasion du 14 juillet et de la Sainte-Barbe, début décembre !



Le 14 juillet 2023, les communes de Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoisse et Saint-Didier-sur-Chalaronne se sont unies pour rendre hommage aux sapeurs-pompiers du Val de Saône. La cérémonie a eu lieu à partir de 10h00 au Camping de Saint-Didier, en présence de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans, suivie de distinctions, discours et vin d'honneur organisé par les équipes du restaurant du Camping.



N'oublions pas

LE COURAGE DE DOMINIQUE BERNARD...

Le 16 octobre 2023 à 12h, les élus, les enseignants et les habitants de Saint-Didier se sont réunis place de la Mairie pour rendre hommage à Dominique Bernard, professeur assassiné le 13 octobre, ainsi qu'à Samuel Paty, également assassiné trois ans plus tôt.

Dominique Bernard était professeur de français agrégé en lettres modernes et âgé de 57 ans.

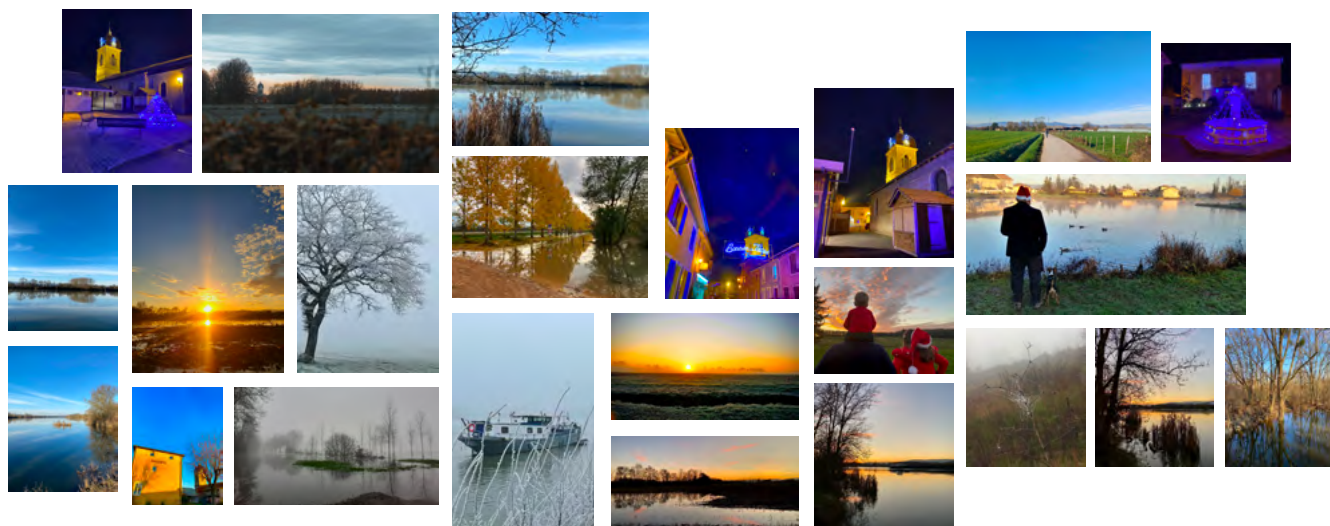
Après l'allocution du Maire, Renaud DUMAY, une minute de silence a clos la cérémonie en l'honneur des professeurs sauvagement assassinés.

N'oublions jamais !



Concours photo #3 :

BRAVO À CORENTIN DESROCHES !



Pour la 3^{ème} année consécutive, la municipalité a organisé un concours photo du 1er au 31 décembre 2023.

Avec un total de 48 voix, Monsieur

Corentin DESROCHES a remporté ce concours pour son magnifique cliché de « Saint-Didier-sur-Chalaronne en hiver »
Le gagnant s'est vu remettre un panier

garni de l'entreprise GAMM VERT de Saint-Didier d'une valeur de 100 € !

Un grand BRAVO & MERCI aux 24 participants !



Réunion des associations :

UN RDV ANNUEL À NE PAS MANQUER !

Chaque fin d'année, la municipalité organise une réunion annuelle d'échanges où sont conviés

l'ensemble des présidents d'associations.

L'occasion pour les élus de présenter

toutes les nouveautés de l'année et de répondre à toutes les sollicitations éventuelles.

Carpes Koi

UN SHOW UNIQUE DANS LA RÉGION !



Courant 2023, un show unique de carpes koi a été organisé à Saint-Didier par Nicolas et Lidia Segard,



gérants de l'établissement «Les Jardins Aquatiques». Un week-end d'exception auquel ont participé



plusieurs élus, qui a permis de promouvoir et vulgariser la carpe koi sous ses différentes variétés.

500 € versés

AU SOU DES ÉCOLES F. DOLTO POUR L'ACHEMINEMENT DE DONS JUSQU'À ST-OMER



A l'issue de la bourse aux jouets organisée fin 2023 par le Sou des Ecoles Française DOLTO, les



exposants ont été invités à faire dons de leurs invendus au profit des personnes sinistrées par les coulées de



boues et inondations des communes du Nord-Pas-de-Calais.

Salles des associations :

AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE CUISINE ÉQUIPÉE



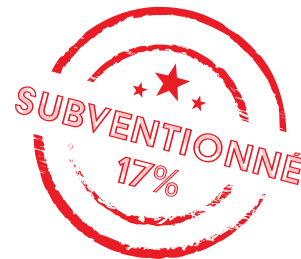
La commune de Saint-Didier est régulièrement sollicitée par des particuliers ou des associations pour organiser leurs événements et manifestations dans les salles des associations.

Principalement utilisées pour des fêtes familiales type anniversaires et/ou baptêmes, les salles « Massard » et « Chalaronne » bénéficient depuis fin 2023 d'une cuisine équipée aménagée avec soin et précision par la société JH Agencement de Saint-Étienne-sur-Chalaronne.

Coût total du projet y compris électroménagers : 2 790,71€ TTC

Economie d'énergie :

100 % LED À LA SALLE DE LA LYRE



Dans la continuité de sa politique de modernisation de ses équipements, la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne a déjà changé l'ensemble des dispositifs d'éclairage des bâtiments dont elle a la charge technique et financière.

Les équipements actuels ayant près d'une dizaine d'années, le matériel en place est très énergivore et coûteux en maintenance et coût de fonctionnement.

Outre le confort de ce nouvel éclairage dont l'intensité peut être changée suivant les activités, l'installation de nouvelles lampes LED, d'une durée de vie de plus de 12 000 heures, permet de diviser par 4 à 5 fois la consommation électrique annuelle pour chacun des équipements.

Cet investissement s'inscrit dans la stratégie budgétaire et environnementale mise en place par la commune visant :

- La réalisation d'économie sur les postes de fonctionnement ;
- La baisse des factures énergétiques liée à une baisse de consommation pour améliorer l'impact sur l'environnement ;
- La limitation des consommables utilisés (ampoules, etc.).

Ces actions envisagées par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne sont intégrées dans le CRTE (Contrats de

Relance et de Transition Ecologique) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre via une fiche action mais également en résonance entière avec les enjeux du PCAET (le plan climat-air-énergie territorial).

En fin d'année 2023, la municipalité a fait remplacer l'ensemble des 38 dispositifs d'éclairage de la salle de la Lyre en luminaires LED (pavés, réglettes).

Coût total du projet : 4 655, 32 € HT soit 5 586, 38 € TTC

Subvention(s) accordée(s) : 17 % de la part du Conseil Départemental de l'Ain.





Salle de la Lyre :

SONORISÉE ET ÉQUIPÉE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROJECTION

Finis les micros qui grésillent,
Finis les effets Larsen,
Finis les fils qui traînent,
Finis les heures de mise en place du vidéoprojecteur :

Les associations, particuliers, entreprises et collectivités bénéficient désormais d'une salle sonorisée et équipée d'un système de vidéo-projection laser performant !

Un grand merci à l'entreprise L'Atelier HIFI de Charnay-lès-Mâcon pour son travail de qualité et ses conseils précieux dans l'installation de ce nouveau matériel.

Coût total du projet : 9 900 € TTC.





Anniversaire

LA BATTERIE-FANFARE « LA LYRE » FÊTE CETTE ANNÉE SES 120 ANS !

Cette année, de nombreuses surprises se préparent : en effet, La Lyre va fêter ses 120 ans.

A ce titre, les membres de l'association auront l'honneur de vous convier, le week-end du 28 au 29 septembre 2024 à une soirée de gala ainsi qu'à une journée de festival.

120 ans de Musique, de Partages, de Convivialité, de Souvenirs et qui nous l'espérons perdureront.

Les rangs sont toujours accessibles à tous, que ce soit au sein de La Lyre ou de la LED, musiciens confirmés ou non, ils vous accueillent chaleureusement !



Saint-Didier-sur-Chalaronne

Esti'Val de Saône

Depuis 2021, tous les mardis du mois de juillet, le centre du village de Saint-Didier est le théâtre d'un festival à grande échelle. Ce nouvel événement propose aux désidériens et plus largement aux habitants de tout un territoire, un été placé sous le signe de la joie de vivre !

Esti'Val de SAÔNE

Pour ne rien louper
de ce RDV de l'été,
100 % gratuit & rempli
de folies, restez connectés
sur les réseaux sociaux
de l'évènement !



Esti'Val de Saône :

L' INCONTOURNABLE RDV DE L'ÉTÉ, TOUS LES MARDIS DE JUILLET

Festival populaire, intergénérationnel et entièrement gratuit, Esti'Val de SAÔNE offre chaque année une programmation diversifiée pour tous publics et de tous âges !

Chaque année, ce festival se veut

également solidaire et partenaire avec les associations de la commune en leur donnant à toutes la possibilité de tenir une buvette ainsi qu'un stand de restauration tous les mardis grâce à un chalet mis à disposition !

Pour cette 4^{ème} édition comptant exceptionnellement 5 mardis, l'équipe organisatrice de l'évènement a imaginé un programme diversifié pour offrir à tous une multitude d'activités toujours plus folles !

PROGRAMMATION :

2 Juillet
Musique

- ▶ Marché nocturne
- ▶ Concert de la Batterie-Fanfare « La Lyre »
- ▶ Concert de l'école de musique & du groupe de percussions de rue
- ▶ **Concert du groupe de variétés internationales Undercover** – Style pop rock anglo-saxon
- ▶ Animation Bulles de Savon géantes
- ▶ Tractoped : Circuit de porteurs et de tracteurs à pédales Fallk
- ▶ Jeux en bois géant

9 juillet
Famille

- ▶ Marché nocturne
- ▶ **Cinéma de plein air**
- ▶ Jeux gonflables – Balayette géante / Toboggan Dragster / Parcours ZOO 15 m / Gorille Piscine à balles
- ▶ Jeux en bois géant

16 juillet
Western

- ▶ Marché nocturne avec stands « western »
- ▶ Démonstration Western : cowboys & matériel, lasso sur fausse vache démonstration de tri de bétails avec 10 vaches
- ▶ **Animation Cowboys Relay race**
- ▶ Animation jeux lasso
- ▶ Lancer de Fer à Cheval
- ▶ Balades en calèche
- ▶ Manège « EL TORO »
- ▶ Maquillage spécial « Western »
- ▶ Danse country
- ▶ Jeux en bois géant

23 juillet
Record

- ▶ Marché nocturne
- ▶ **Tentative du record du monde de la plus grande chenille** (4628 personnes détenu par la Ville de Lille) & **tentative du 2^{ème} record du monde du plus grand rassemblement de marinières** (détenu actuellement par la ville de Honfleur)
- ▶ Jeux en bois géant

30 juillet
Final

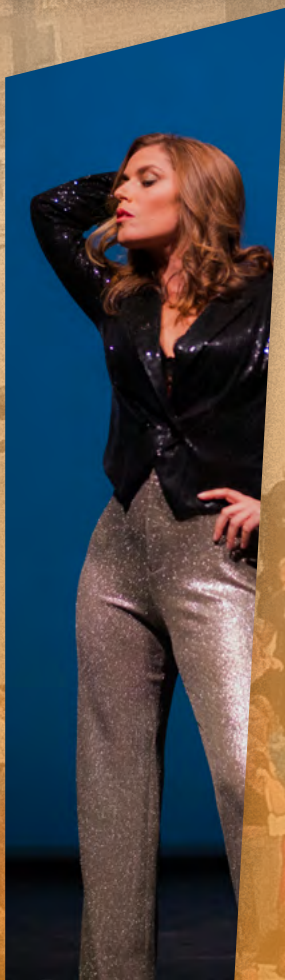
- ▶ Marché nocturne
- ▶ **Feu d'artifice**
- ▶ **Showcase Emma Daumas & Diva Faune**
- ▶ Bal de plein air
- ▶ Jeux en bois géant



Bien vivre à Saint-Didier-sur-Chalaronne

SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE PRÉSENTE

EMMA DAUMAS - DIVA FAUNE -



MARDI 30 JUILLET 2024

UN SHOW CASE UNIQUE AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE
DE 2 ARTISTES EN PARTENARIAT AVEC TONIC RADIO !

Saint-Didier-sur-Chalaronne

Prévention et sécurité

En charge du respect des règles de sécurité
et de la prévention de tous risques dans notre commune.

4 minutes pour 1 vie !

UN DÉFIBRILLATEUR INSTALLÉ À L'ESPACE DU MOULIN NEUF

Soucieuse d'aller PLUS loin que la réglementation applicable, la municipalité a fait installer un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) au droit de l'Espace sportif du Moulin Neuf, à proximité des sanitaires publics ; lieu prisé de rencontre pour sportifs, enfants, famille, etc.

Visible et accessible au public, cet appareil est complété d'une

signalétique afin d'être rapidement repéré.

5 autres appareils de ce type sont implantés sur le territoire de la commune : Centre Sportif ActiSport / Parc Actival (Fermob) / Halle Jean Chamerat (sous le auvent) / Maison de santé / Groupe scolaire F. DOLTO.

Coût total de ce nouvel équipement : 1 544 € TTC.



Sortie sécurisée

ÇA SE PASSE PLACE GEORGES AGNIEL

Avec trop peu de visibilité et pour plus de sécurité, la sortie des véhicules sur la rue de Crénans en provenance de la rue de Prissiniac est désormais interdite aux véhicules.

Afin d'accompagner la mise en place de cette nouvelle règle et faciliter la circulation de tous, les marquages au sol ont été réalisés dans la foulée.



Tout doux !

LES NOUVEAUX FEUX DE LA ROUTE DE SAINT-ROMAIN FONT RALENTIR LES CONDUCTEURS !

La commune fait l'objet depuis plusieurs années de plaintes récurrentes sur les vitesses excessives observées sur la route de Saint-Romain – RD 7a, malgré une vitesse limitée à ce jour à 30 km/h. Ces demandes émanent de riverains situés de part et d'autre de cette voie et également des routes adjacentes notamment : la rue des Roses, la rue de Challes et l'impasse de la Lie.

Malgré les aménagements de sécurité existants, aucune amélioration n'était constatée par les riverains. Hors cet axe est utilisé de manière journalière par des poids lourds et véhicules légers accédant au parc d'entreprises Actival. Considérant ces constats, la municipalité a organisé une réunion d'informations et d'échanges intitulée « La sécurité

à Challes » avec l'ensemble des habitants dudit secteur. Lors de cette réunion, plusieurs partis d'aménagement et solutions correctives ont été proposées et soumis à l'appréciation et évaluation de tous dont l'installation de deux feux tricolores intelligents multi LED.

Comment fonctionnent-ils ?

Le feu tricolore est déclenché à la détection d'un véhicule en approche à environ 80 m en amont à l'aide d'un capteur équipé d'un système de détection de vitesse.

Ultra développé et très puissant, le feu tricolore est maintenu au rouge et passe au vert lorsque la vitesse est respectée. Dans le cas contraire, la durée du feu rouge est rallongée de quelques secondes supplémentaires.

Griller un feu rouge : quelles sont les sanctions ?

Le non-respect de l'arrêt au feu est une infraction grave définie par le Code de la Route qui entraîne la perte de 4 points sur le permis de conduire et une amende forfaitaire de 135 €.

Ces équipements ont été fabriqués et installés par la société française WP Signalisation implantée sur Besançon pour un montant total de 8 965,64 € HT.



Circulation

Suite à la réunion publique du 22 février 2023 et après plusieurs mois de travail, les élus désidériens ont pris la décision de maintenir la rue du Centre en sens unique avec quelques points d'amélioration notamment :

- La suppression du passage piéton jugé trop dangereux par manque de visibilité, à l'angle du Restaurant bar "La Bascule" et maintien de celui existant, 50 mètres en retrait ;
- Interdiction de "tourner à gauche" vers les rues de l'Église et du Marché en provenance du carrefour des feux ; Un demi-tour doit désormais être effectué au rond-point de U Express ;
- Interdiction d'emprunter les rues de l'Église et du Marché pour les véhicules dont le tonnage est supérieur à 3,5 T depuis la RD933 sauf bus ;
- Création de cheminements doux sécurisés dans le cadre de la requalification paysagère de la "place du 19 mars 1962 - Cessez le Feu en Algérie" actuellement en cours de travaux.

LA RUE DU CENTRE RESTERA À SENS UNIQUE



1 NOUVELLE CAMÉRA DE VIDÉOPROTECTION INSTALLÉE RUE DE CRÉNANS

SUBVENTIONNÉ
14,64%



Surveillance

Afin d'améliorer la sécurité quotidienne des habitants, la municipalité a décidé de renforcer le système de vidéoprotection existant en procédant à l'installation d'une nouvelle caméra au droit du carrefour de la rue de Crénans et de la rue des Sports.

Ce nouvel équipement permet aux services de police municipale et de gendarmerie de prévenir et contribue à faire diminuer le nombre d'actes délictueux sur la commune.

En outre, cet élargissement du périmètre concerné permet de renforcer la protection de tous, via une surveillance de l'ensemble des entrées et sorties de la commune.

La fourniture et la pose de cette nouvelle caméra a été réalisée par la société BOUYGUES pour un montant total de 8120,00 € HT soit 9744,00 € TTC.

Ce projet a fait l'objet d'un subventionnement du Conseil Départemental de l'Ain à hauteur de 14,64 %.

Devenez Voisins Vigilants & Solidaires®

VOUS POURREZ DORMIR SUR VOS 2 OREILLES !

Les Désidériens ont accès depuis plusieurs années à une communauté d'entraide, sécuritaire et solidaire, Voisins Vigilants et Solidaires®.

La commune adhère à ce dispositif arrivé en France en 2002, et qui s'inspire du concept anglo-saxon "neighbourhood watch". Cette plateforme de participation citoyenne permet de surveiller, de s'entraider et de renforcer la sécurité du cadre de vie, de lutter contre les incivilités, tout en recréant du lien grâce à un réseau social de voisinage.

Être Voisins Vigilants et Solidaires® ; En quoi cela consiste-t-il ?

C'est :

- Être attentif à son quartier;
- Repérer les événements inhabituels, comportement suspect, véhicule ou individu effectuant un repérage, tentative de cambriolage, démarchage frauduleux, fenêtre d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée ou seule depuis quelques jours...
- Et les signaler à la communauté en postant une alerte sur la plateforme web ou en envoyant un SMS.

La Police municipale ainsi que les forces de gendarmerie sont ainsi alertés en temps réel, ce qui leur permet d'agir en conséquence.

« En aucun cas, il ne s'agit de délation. C'est de la protection mutuelle ». Thierry Chicha, cofondateur.

Grâce aux outils mis en place, les voisins peuvent échanger sur la vie du quartier ou d'autres sujets.

De son côté, la commune communique sur ses actions et engendre une relation de proximité et de confiance avec ses citoyens, notamment via des réunions d'échanges et/ou de travail avec les services de la gendarmerie.

**VOISINS
VIGILANTS &
SOLIDAIRES®**



Vous partez quelques jours :

PRENEZ LES BONS RÉFLEXES !

Elles sont là, tout proches, symboles d'évasion, de détente, de liberté, de déconnexion. Nos vacances nous font trépigner d'impatience. Mais gare à ne pas oublier quelques précautions élémentaires avant de s'y jeter à corps perdu :

PROTÉGEZ LES ACCÈS :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur;
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ VIGILANT :

- Fermez la porte à double tour; même

lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée,

- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile,
- Placez en lieu sûr vos bijoux, cartes de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

NE COMMETTEZ PAS

D'IMPRUDENCE :

- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés,
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance,

- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique,
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

INFORMEZ DE VOTRE DÉPART :

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile grâce à l'opération tranquillité vacances.

Démarchage à domicile

SOLLICITEZ L'ATTESTATION DE LA MAIRIE !

Pour votre tranquillité et votre sécurité, le démarchage à domicile est strictement règlementé sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne par un arrêté municipal N° 2017.10.27.01 en date du 27 octobre 2017.

Tout démarcheur à domicile sera tenu de vous présenter une autorisation nominative de démarchage établie par la Mairie et signée par Monsieur le Maire. Si le démarcheur n'est pas en mesure de vous présenter cette autorisation, vous êtes en droit de ne pas le recevoir et de lui préciser de se présenter en mairie pour l'obtenir. Dans ce cas, vous pouvez alerter la Mairie de cette pratique en cours et nous viendrons vérifier.

Il est très vivement conseillé aussi, de recevoir ces commerciaux sur le pas de la porte et de leur éviter l'accès à votre domicile.

Soyez vigilants et, en cas de problème, n'hésitez pas à appeler les services de la gendarmerie. Aussi, voici quelques conseils :

- Faites attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou d'un fournisseur d'énergie. Ceux-ci ne démarchent jamais.
- Ne donnez jamais vos coordonnées bancaires lors d'un démarchage et ne signez jamais le jour même.
- Ne vous précipitez pas. Prenez le temps de demander des devis et comparez-les avec d'autres offres.
- Méfiez-vous des offres trop alléchantes.


Saint-Didier décroche le Label *Ville Prudente* !

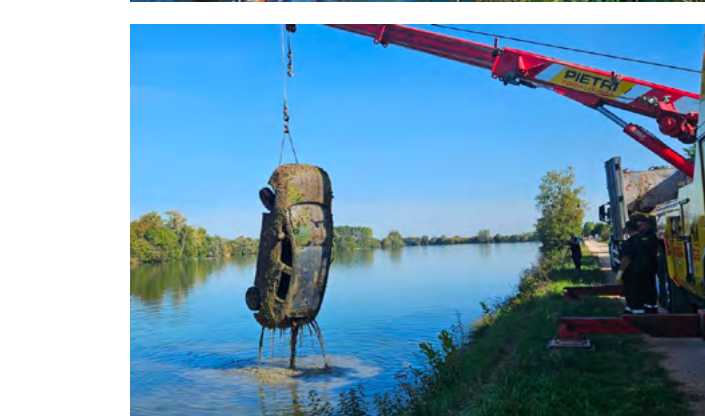
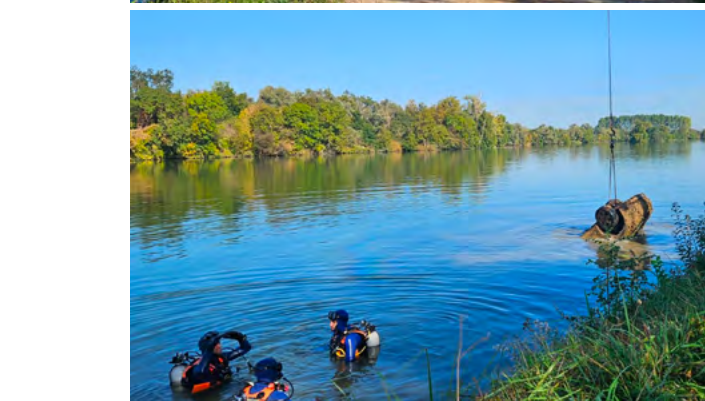


Mis en place en 2018, par l'association Prévention Routière, le label "Ville Prudente" récompense, tous les ans, les villes et villages qui œuvrent pour réduire le nombre d'accidents sur les routes de leur territoire.

Cette distinction vient récompenser les actions de sécurité routière initiées par la municipalité pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la route sur son territoire :

- Mise en place du sens unique dans la rue du Centre ;
- Mise en place de feux tricolores à contrôle de vitesses à Challes ;
- Allongement du plateau ralentisseur devant l'École Sainte-Marie ;
- Modifications du sens de circulation sur la place Georges Agniel ;
- Mise en place de ralentisseurs sur le parking du groupe scolaire F. DOLTO ;
- Organisation de stages de remise à niveau "Conduite Séniors" en partenariat avec le CCAS ;
- Suppression des passages piétons les plus dangereux de la commune ;
- Acquisition d'un radar pédagogique à contrôle de vitesse ;
- Installation de nouvelles caméras de vidéoprotection.
- Etc.

Après avoir visité le territoire désidérien, son jury s'est réuni et a statué sur la labellisation, en décernant 1  à la commune de Saint-Didier !



Plage des Frères

OPÉRATION DÉPOLLUTION

Fin 2023, à la plage des Frères de Saint-Didier-sur-Chalaronne, vous pouviez apercevoir de nombreuses équipes de gendarmerie dont plusieurs plongeurs pour une opération « dépollution » de véhicules immergés dans la Saône depuis plusieurs années !

Au total, 6 carcasses ont été repêchées et transférées vers les centres de traitement de déchets agréés.

Une belle initiative menée par les équipes de la gendarmerie nationale, en présence des élus et services de la municipalité, eu égard les objectifs poursuivis : dépollution, sécurité, navigation et enquêtes.

Trottinette électrique

ROULER SANS SE LOUPER !

Plébiscité par 2,5 millions de Français, l'usage de la trottinette est soumis à un certain nombre de règles qui doivent être connues.

LES OBLIGATIONS À RESPECTER POUR ROULER À TROTTINETTE

- La trottinette électrique (achetée ou louée) étant un véhicule terrestre à moteur, chaque usager doit être couvert par une assurance spécifique, comme pour une voiture ou une moto. Contrairement aux vélos, les assurances responsabilité civile classiques ne couvrent pas les accidents de trottinettes électriques. En cas de location, vérifier que le loueur la propose dans son offre.
- La trottinette électrique doit être équipée :
 - » de freins
 - » de lumières à l'avant et à l'arrière
 - » de catadioptrés à l'arrière et sur les côtés
 - » d'une sonnette
- La nuit ou quand la visibilité est réduite, il est obligatoire de porter des accessoires réfléchissants.
- Si les autorités locales ont permis la circulation des trottinettes hors agglomération, il faut obligatoirement y circuler avec un casque, des équipements rétro réfléchissants et des feux allumés.

Quelles sont les règles de circulation ?

Aujourd'hui, il faut avoir 12 ans pour conduire une trottinette électrique, il faudra avoir 14 ans bientôt (décret à paraître).

Il est interdit :

- de monter à plusieurs dessus et de transporter des marchandises,
- d'utiliser des écouteurs sur la trottinette pour rester vigilant à la circulation,
- de tenir son smartphone à la main en conduisant sa trottinette,
- de rouler sur le trottoir,
- de rouler sur les voies express et autoroutes,
- de circuler après avoir consommé de l'alcool au-delà de la limite autorisée (0,5g/l),
- Il est possible d'emprunter les double-sens cyclables, et obligatoire d'emprunter les pistes cyclables lorsqu'il y en a

Comme tous les autres usagers, respecter le Code de la route, laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et vous arrêter au stop ainsi qu'au feu rouge, sauf présence d'un panneau autorisant à considérer ce feu rouge comme un « cédez le passage ».

Les trottinettes électriques ne doivent pas pouvoir rouler à plus de 25 km/h. Mais leur vitesse maximale autorisée peut être, selon les villes, inférieure. Par exemple, à Paris ou Lorient, c'est 20 km/h.



Ne loupez plus une goutte de nos actualités



**SAINT-DIDIER-
SUR-CHALARONNE**

Bien Vivre en Val-de-Saône

1 Place de la Fontaine
01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne
04 74 69 73 37 - mairie@st-didier-chalaronne.org
saintdidiersurchalaronne.fr